

1 : Accord cadre pour des prestations de transports scolaires réguliers pour les élèves du territoire de l'agglomération et pour des services de transports occasionnels et périscolaires encadrés par la Ville de Châteauroux - autorisation de signer les marchés

Le rapporteur : M. Marc FLEURET

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux ont créé un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la commande publique (par convention signée en janvier 2020), pour la passation de marchés qui concernent à la fois l'exécution de circuits de transports scolaires (compétence de l'Agglomération) et des prestations de services de transport occasionnels à destination de publics ciblés et de services périscolaires (convoi des demi-pensionnaires vers les offices de restauration municipale, acheminement vers les piscines municipales), relevant de la compétence de la Ville.

Châteauroux Métropole en est le coordonnateur.

Cet accord cadre monoattributaire à bons de commande est décomposé en cinq lots pour l'Agglomération et en quatre lots pour la Ville. Sa durée est fixée à un an, reconductible trois fois à compter de sa notification.

Le montant global maximal susceptible d'être consommé pour chacun de ces lots sur la durée maximale envisagée se décompose de la sorte :

Lot n° 1 (Agglo) : circuits 1 à 6 (secteur Ardentes). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 542 000 € (hors taxes).

Lot n° 2 (Agglo) : circuits 8 et 9 (Luant) et 17 (Saint-Maur). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 544 000 € (hors taxes).

Lot n° 3 (Agglo) : circuits 12, 13, 14 et 15 (Déols). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 473 000 € (hors taxes).

Lot n° 4 (Agglo) : circuits 19 à 27 (secteur Le Poinçonnet). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 1 092 000 € (hors taxes).

Lot n° 5 (Agglo) : circuits 7 et 18, 10, 11 et 28. Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 491 250 € (hors taxes).

Lot n° 6 (Ville de Châteauroux) : transports « restauration scolaires ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 666 665 € (hors taxes).

Lot n° 7 (Ville de Châteauroux) : transports « piscines ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 100 000 € (hors taxes).

Lot n° 8 (Ville de Châteauroux) : transports « accueils de loisirs ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 56 665 € (hors taxes).

Lot n° 9 (Ville de Châteauroux) : transports « services spéciaux ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 150 000 € (hors taxes).

L'accord-cadre sera conclu sans minimum ni maximum de commandes.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au J.O.U.E et au B.O.A.M.P le 28 avril 2021. Une commission d'appel d'offres ad hoc sera chargée d'attribuer ces marchés après réception des offres calée à la date du 31 mai 2021 et analyse de celles-ci par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, et conformément à l'article L 5211-2 du code général des collectivités locales, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les futurs marchés qui découleront de l'issue de la procédure.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

2 : Attribution de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs

Le rapporteur : M. Marc FLEURET

-Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1410-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

-Vu le Code de la Commande publique ;

-Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 5 novembre 2020 ;

-Vu l'avis du comité technique en date du 10 novembre 2020 ;

-Vu la délibération n°2020-241 du 19 novembre 2020 portant approbation du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs ;

-Vu la décision de la Commission de Délégation de service public en date du 22 mars 2021 ayant décidé d'admettre la candidature de la société KEOLIS ;

-Vu l'avis de la Commission de Délégation de service public en date du 6 avril 2021 sur l'offre remise par la société KEOLIS et proposant au Président d'engager les négociations avec ce candidat ;

-Vu le rapport du Président ;

-Considérant que le contrat de délégation de service public des transports urbains « Horizon » conclu

à compter du 1^{er} novembre 2015 expirera le 31 décembre 2021,

-Considérant que le conseil communautaire a décidé, par sa délibération du 19 novembre 2020, de retenir une gestion déléguée des services de mobilité et de transports urbains,

-Considérant que par un avis d'appel public à la concurrence publié le 17 décembre 2020, Châteauroux Métropole a engagé la procédure de passation du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs,

-Considérant que seule la société KEOLIS s'est portée candidate à l'attribution de ce contrat et à déposer une offre complète et régulière,

-Considérant qu'aux termes des négociations et après analyse de l'offre finale de la société KEOLIS, le Président a décidé de choisir, par application des critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre variante libre présentée par la société KEOLIS dont les principales caractéristiques sont :

-Une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027) ;

-Une moyenne de 1 793 645 kilomètres annuels dont 1 532 890 kilomètres commerciaux, ce qui représente une amélioration moyenne de l'offre commerciale de 13 % par rapport à l'année de référence 2019 ;

-Un objectif de fréquentation annuel moyen de 6 009 488 voyages atteignant 6 352 600 voyages en 2027, dernière année du contrat, soit un objectif de progression de 18 % par rapport à l'année de référence 2019 ;

-Un montant cumulé du contrat de 36 115 272,12 €, dont une contribution financière variable issue des compensations tarifaires de 7 211 385,30 € versée au délégataire en fonction de la fréquentation réelle du réseau.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix du concessionnaire et l'attribution du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs à la société :

Société Keolis, société au capital social de 412 832 676 euros, dont le siège social est situé au 20 rue Le Peletier 75009 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 552 111 809 RCS Paris, représentée par sa Présidente Mme Marie-Ange Debon, agissant tant pour elle-même que pour le compte de sa filiale dédiée exploitante, Keolis Châteauroux dont le siège social est situé 6 allée de la garenne 36000 Châteauroux, SARL au capital de 169 824 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 744 347 RCS Châteauroux, représentée par son gérant Christian Bouyer.

- d'approuver les termes du contrat de concession de service public ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public ainsi que tous les documents associés avec la société KEOLIS.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

3 : Droit de préemption urbain : secteur coeur de ville - OPAC de l'Indre

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Au regard du nouveau du PLUi approuvé le 13 février 2020, le Conseil communautaire de Châteauroux Métropole a mis à jour, par délibération en date du 25 juin 2020, la délégation du droit de préemption urbain aux communes instaurée le 25 juin 2015 sur les zones U et AU.

Au travers de la délibération du 25 juin 2020, le conseil communautaire de Châteauroux Métropole a également délégué le Droit de Préemption Urbain à l'OPAC de l'Indre au sein de trois périmètres définis sur Châteauroux (secteur de la Pièce du Foiseau) et Déols (Cœur de ville et Le Pressoir).

Cet organisme souhaite également réaliser une opération d'aménagement en cœur de ville de Châteauroux sur le périmètre situé entre la rue de la Gare, la rue de la Poste, la rue Ledru Rollin et la rue du Conseil. Il sollicite pour cela la délégation du Droit de Préemption Urbain.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de permettre à l'OPAC de poursuivre la réalisation de son programme d'habitat.

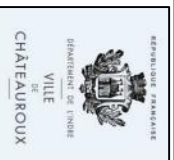
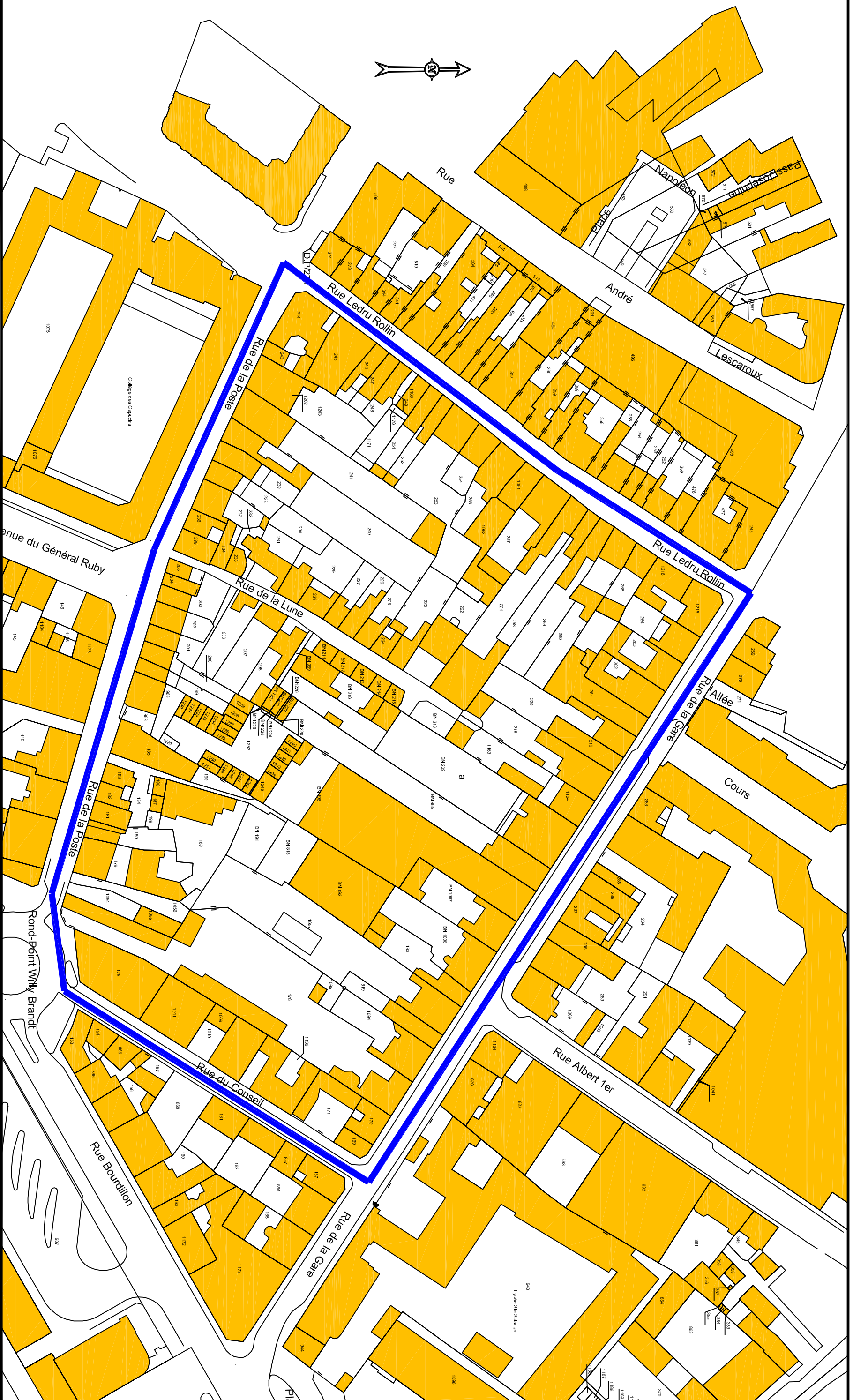
Il est proposé au Conseil communautaire :

- de retirer le droit de préemption urbain délégué à la Ville de Châteauroux au sein du périmètre défini sur le plan annexé,
- de déléguer ce droit à l'OPAC de l'Indre au sein du même périmètre défini.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

14 juin 2021



Hôtel de ville - CS 80509
 36012 Châteauroux cedex
 Tél. : 02.54.08.33.00
 www.chateauroux-metropole.fr

COMMUNE DE CHATEAURoux

QUARTIER DE LA GARE

PERIMETRE DROIT DE PREEMPTION URBAIN
 AMENAGEMENT COEUR DE VILLE - GARE

Format :	A3	Date de création :	03-06-2021
Echelle :	Sans	Indice :	0
Modifications :		Modifié le :	
03-06-2021 Ind 0 : Création du plan.			

Périmètre du quartier (env. 34 500 m²)

PLAN N°
100

4 : Indre à vélo - Avenant 3 à la convention de partenariat

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Depuis 2015, Châteauroux Métropole s'est engagée dans une démarche partenariale visant à développer l'itinéraire de cyclotourisme « Indre à Vélo ».

La passation d'un avenant n°3 à la convention d'origine est aujourd'hui nécessaire pour :

- Renouveler la convention de partenariat pour l'année 2021
- Intégrer l'extension de la Véloroute Indre à Vélo V 49 vers Chambon-sur-Voueize (23) ;
- Intégrer un nouveau partenaire, la Communauté de communes Creuse Confluence ;
- Intégrer une antenne empruntant les Bardeaux de l'Indre, entre le tracé de l'Indre à Vélo au sud de Bréhémont (37) et le Château de Rigny-Ussé (37) ;

Il est proposé d'intégrer l'EPCI supplémentaire dans le calcul des participations au titre des actions de communication et de gestion et suivi des infrastructures. La participation de Châteauroux Métropole restant inchangée.

-Vu la nécessité de renouveler la convention de partenariat pour le comité d'itinéraire Indre à Vélo signée le 12 décembre 2016 pour la période 2016-2018 pour une période de 1 an, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

-Vu l'intégration de la Communauté de Communes Creuse-Confluence.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider l'avenant n°3 à la convention de partenariat modifiant les signataires de la convention et les modalités de financement du projet,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

14 juin 2021

COMITE D'ITINERAIRE INDRE A VELO



AVENANT n°3 A LA CONVENTION SIGNEE LE 12 DECEMBRE 2016

Préambule :

Conformément à l'article 2 : « Durée de la convention », de la convention originale et suite à :

- l'extension de la Véloroute Indre à Vélo V 49 vers Chambon-sur-Voueize (23) ;
- l'intégration d'un nouveau partenaire la Communauté de communes Creuse Confluence ;
- l'intégration d'une antenne empruntant les Bardeaux de l'Indre, entre le tracé de l'Indre à Vélo au sud de Bréhémont (37) et le Château de Rigny-Ussé (37) ;

il convient donc de modifier les articles suivants :

Entre :

La Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

6 place Antoine de Saint-Exupéry, 37 250 SORIGNY

Représentée par Éric LOIZON, son Président, dûment autorisé par délibération du .

La Communauté de communes Bléré Val de Cher

39 rue Gambetta, 37150 BLÉRE

Représentée par Vincent LOUAULT son Président, dûment autorisée par délibération du .

La Communauté de communes Loches Sud Touraine,

12 avenue de la Liberté 37600 LOCHES

Représentée par Gérard HÉNAULT, son Président, dûment autorisé par délibération du .

La Communauté de communes Châtillonnais en Berry,

1 rue Maurice Davaillon, 36700 CHÂTILLON-SUR-INDRE

Représentée par Gérard NICAUD, son Président, dûment autorisé par délibération du .

La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne,

1 rue Jean Jaurès 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE

Représentée par Nicolas THOMAS, son Président, dûment autorisé par délibération du .

Châteauroux-Métropole,

Hôtel de ville 36012 CHÂTEAURoux Cedex

Représentée par Gil AVEROUS, son Président, dûment autorisé par délibération du .

La Communauté de Communes du Val de Bouzanne,

20 rue Emile Forichon, 36230 NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Représentée par Christian ROBERT, son Président, dûment autorisé par délibération du .

La Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère,

Place du Général de Gaulle 36400 LA CHATRE

Représentée par Patrick JUDALET, son Président, dûment autorisé par délibération du .

La Communauté de Communes Berry Grand-Sud,

6 Grande Rue 18170 LE CHATELET

Représentée par Jean-Luc BRAHITI, son Président, dûment autorisé par délibération du....

La Communauté de Communes Creuse Confluence,

Le Montet 23600 BOUSSAC-BOURG

Représentée par Nicolas SIMONNET, son Président, dûment autorisé par délibération du .

L'Office de tourisme Azay-Chinon-Val de Loire,

4 rue du Château

37190 AZAY-LE-RIDEAU

Représenté par Éric PECH son Président, dûment autorisé par décision du .

L'Office de tourisme Autour de Chenonceaux, Vallée du Cher,

1 rue du Docteur Bretonneau

37150 CHENONCEAUX

Représenté par Dominique MIALANNE, son Président, dûment autorisé par décision du .

L'Office de tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire,

Place de la Marne

37600 LOCHES

Représenté par Valérie GERVÈS sa Présidente, dûment autorisé par délibération du .

L'Office de tourisme communautaire du Châtillonnais en Berry,

1 rue Maurice Davaillon,

36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Représenté par Dominique SABARD son Président, dûment autorisé par décision du .

L'Office de tourisme communautaire Châteauroux Berry Tourisme,

2 place de la République

36000 CHÂTEAURoux

Représenté par Tony IMBERT, Vice-président, dûment autorisé par décision du .

ET

L'Office de tourisme du Pays de George Sand,

134 rue Nationale 36400 LA CHATRE

Représenté par Alain GLAUMOT, son Président, dûment autorisé par décision du .

Ci-après dénommées ensemble « les parties »

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le renouvellement de la convention de partenariat pour l'année 2021, l'extension de la Véloroute Indre à Vélo V 49 vers Chambon-sur-Voueize (23) ; l'intégration d'un nouveau partenaire la Communauté de communes Creuse Confluence ; l'intégration d'une antenne empruntant les Bardeaux de l'Indre entre le tracé de l'Indre à Vélo au sud de Bréhémont (37) et le Château de Rigny-Ussé (37) ;

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, ou au plus tard à compter de la signature par les partenaires.

Elle prendra fin le 31 décembre 2021. Elle pourra être prolongée ou modifiée par avenant, en cas de nécessité, et par commun accord entre les partenaires.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT DU PROJET

3-1 MODALITES DE FINANCEMENT

- Partie dédiée à la Commission communication, promotion produit touristique et animation
 - Poste porté par un des 9 offices de tourisme concernés par l'itinéraire ;
 - Poste financé à compter de 2021 par les 10 intercommunalités concernées ;
 - Montant annuel par intercommunalité constitué d'une part forfaitaire d'un montant de : 2 500,00 € et d'une part au km d'itinéraire à 35,00 € par km, (1 km d'itinéraire Indre à Vélo égale 2 km de liaisons ou antennes) voir ci-après le tableau des coûts par intercommunalités.
Les principales liaisons et/ou antennes sont en Touraine : l'antenne Loches-Chenonceau, l'antenne Bréhémont-Rigny-Ussé et dans l'Indre : les liaisons Buzançais-Argy et Buzançais-PNR Brenne.
Cette somme couvre les salaires et charges (0,2 ETP), les frais annexes (frais de structures, déplacements...) et les actions de communication.
 - Des financements complémentaires peuvent être identifiés et mobilisés. Ils seront intégrés au plan de financement.

- Partie dédiée à la commission gestion et suivi des infrastructures et à la coordination du comité d'itinéraire
 - Poste porté par une des 10 intercommunalités concernées par l'itinéraire ;
 - Poste financé à compter de 2021 par les 10 intercommunalités concernées ;
 - Montant annuel par intercommunalité constitué de la part en km d'itinéraire à 60,00 € par km (1 km d'itinéraire Indre à Vélo égale 2 km de liaisons ou antennes) voir ci-après le tableau des coûts par intercommunalités.
Les principales liaisons et ou antennes sont en Touraine : l'antenne Loches-Chenonceau, l'antenne Bréhémont-Rigny-Ussé et dans l'Indre : les liaisons Buzançais-Argy et Buzançais-PNR Brenne.
Cette somme couvre les salaires et charges (0,3 ETP) et les frais annexes (frais de structures, déplacements...)
La collectivité qui porte le 0,3 ETP percevra la quote-part de chacun des autres partenaires.
 - Des financements complémentaires peuvent être identifiés et mobilisés. Ils seront intégrés au plan de financement.

Tableau récapitulatif des coûts par intercommunalités pour le 0,2 ETP (actions de communication) :

- Kilométrage total : 344,7 km comprenant l'itinéraire Indre à Vélo et les antennes ou liaisons.
- Part forfaitaire : 2 500,00 €
- Part au km / Coût au km : 35,00 €

Collectivité	Kilométrage d'itinéraire	Part forfaitaire en €/an*	Part au km en €/an*	Total par EPCI*
CC Touraine Vallée de l'Indre	48,1	2 500,00	1 683,00	4 183,00
CC Bléré Val de Cher	8,8	2 500,00	308,00	2 808,00
CC Loches Sud Touraine	62,8	2 500,00	2 198,00	4 698,00
CC Châtillonnais en Berry	25,4	2 500,00	889,00	3 389,00
CC Val de l'Indre Brenne	47,4	2 500,00	1 659,00	4 159,00
Châteauroux-Métropole	37,5	2 500,00	1 312,00	3 812,00
CC Val de Bouzanne	15,0	2 500,00	525,00	3 025,00
CC La Châtre/Sainte-Sévère	42,7	2 500,00	1 494,00	3 994,00
CC Berry Grand-Sud	8,0	2 500,00	280,00	2 780,00
CC Creuse Confluence	49,0	2 500,00	1 715,00	4 215,00
Total	344,7	25 000,00	10 208,00	37 063,00

*chiffre arrondi à l'euro

Tableau récapitulatif des coûts par intercommunalités pour le 0,3 ETP (Ingénierie) :

- Kilométrage total : 344,7 km comprenant l'itinéraire Indre à Vélo et les antennes ou liaisons.
- Coût au km : 60,00 €

Collectivité	Kilométrage d'itinéraire	Coût ingénierie en €/an
CC Touraine Vallée de l'Indre	48,1	2 886,00
CC Bléré Val de Cher	8,8	528,00
CC Loches Sud Touraine	62,8	3 768,00
CC Châtillonnais en Berry	25,4	1 524,00
CC Val de l'Indre Brenne	47,4	2 844,00
Châteauroux-Métropole	37,5	2 250,00
CC Val de Bouzanne	15,0	900,00
CC La Châtre/Sainte-Sévère	42,7	2 562,00
CC Berry Grand-Sud	8,0	480,00
CC Creuse Confluence	49,0	2 940,00
Total	344,7	20 682,00

3-2 RECETTES PREVISIONNELLES

Les recettes prévisionnelles du projet sont les suivantes :

	2021 en €		
	Communication Promotion	Infrastructure et Coordination	Total
EPCI			
CC Touraine Vallée de l'Indre	4 183,00	2 886,00	7 069,00
CC Bléré Val de Cher	2 808,00	528,00	3 336,00
CC Loches Sud Touraine	4 698,00	3 768,00	8 466,00
CC Châtillonnais en Berry	3 389,00	1 524,00	4 913,00
CC Val de l'Indre Brenne	4 159,00	2 844,00	7 003,00
Châteauroux-Métropole	3 812,00	2 250,00	6 062,00
CC Val de Bouzanne	3 025,00	900,00	3 925,00
CC La Châtre/Sainte-Sévère	3 994,00	2 562,00	6 556,00
CC Berry Grand Sud	2 780,00	480,00	3 260,00
CC Creuse Confluence	4 215,00	2 940,00	7 155,00
Total	37 063,00	20 682,00	57 745,00

3-3 DEPENSES PREVISIONNELLES

Les dépenses prévisionnelles du projet sont les suivantes :

	2021 en €
	Dépenses actions communes
Infrastructures et jalonnement	non identifié
Communication et commercialisation	22 745,00
Autres	1 682,00
Total 1	22 745,00
Dépenses de fonctionnement	
Poste communication 0,2ETP	14 000,00
Frais de déplacements et de structures	2 000,00
Poste infrastructures et coordination 0,3 ETP	16 000,00
Frais de déplacements et de structures	3 000,00
Total 2	35 000,00
Total des dépenses (total 1 + total 2)	57 745,00

Chaque début d'année, le comité d'itinéraire valide :

- Un état des dépenses et factures de l'exercice N-1,
- le budget et le plan d'actions annuel de l'exercice N,
- les éventuelles dépenses supplémentaires utiles au bon fonctionnement du comité d'itinéraire (appel à un cabinet juridique, expertise comptable spécifique, etc...) qui s'avèreraient nécessaires.

3-4 PORTAGE FINANCIER

L'ingénierie mobilisée nécessaire au fonctionnement du comité d'itinéraire se décompose de la manière suivante :

- La partie dédiée à la commission communication, promotion produit touristique et animation (0.2 ETP) est portée par **L'Office de Tourisme d'Azay-Chinon-Val de Loire**, 4 rue du Château 37190 AZAY-LE-RIDEAU

L'Office de Tourisme d'Azay-Chinon-Val de Loire engagera les dépenses relatives à la mise en œuvre du plan d'actions « communication ».

Modalités de versement de la contribution de chaque partenaire :

En avril de l'année N, versement de la totalité de la somme demandée.

L'office de tourisme d'Azay-Chinon-Val de Loire tient une comptabilité analytique annuelle du projet et met à disposition tous les éléments et pièces justificatives des dépenses et des recettes liées au projet sur simple demande des partenaires (un état des dépenses communes, les pièces justificatives de chaque dépense).

En fin de programmation annuelle, si des reliquats de budget subsistaient il est proposé de les inscrire en reports d'excédents pour l'exercice suivant.

- La partie dédiée à la commission gestion et suivi des infrastructures et à la coordination du comité d'itinéraire (0,3 ETP) est portée par **La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne** 1 rue Jean Jaurès 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE.

La Communauté de communes Val de l'Indre Brenne engagera les dépenses relatives à la mission de coordination du comité d'itinéraire.

Modalités de versement de la contribution de chaque partenaire :

En avril de l'année N, versement de la totalité de la somme demandée.

Les dépenses liées à la commission gestion et suivi des infrastructures seront, selon la nature des dépenses :

- Soit, prises en charge par la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne pour des équipements communs et un appel à contribution sera fait en appliquant la règle suivante : coût de la dépense partagée au prorata du nombre de km d'itinéraire pour chaque partenaire cf. tableau article 3-1.
- Soit, prises en charge directement par chaque partenaire pour des investissements spécifiques concernant l'itinéraire sur son territoire (par exemple : coût d'entretien de la signalétique, travaux de modification de l'itinéraire...)

En fin de programmation annuelle, si des reliquats de budget subsistaient il est proposé de les inscrire en reports d'excédents pour l'exercice suivant.

Par ailleurs, afin de mobiliser au mieux les crédits disponibles pour le fonctionnement et les actions réalisées ou à réaliser par le Comité d'itinéraire il est proposé de pouvoir, si cela s'avérait nécessaire, transférer tout ou partie de crédits entre le volet Infrastructure et le volet Communication-Promotion.

*
**

Fait à VILLEDIEU/INDRE, le

Le Président de
la Communauté de communes
Touraine-Vallée de l'Indre

La Présidente de
la Communauté de communes
Bléré Val de Cher

Éric LOIZON

Vincent LOUAULT

Le Président de la Communauté de communes
Loches Sud Touraine

Le Président de la Communauté de communes
Châtillonnais en Berry

Gérard HÉNAULT

Gérard NICAUD

Le Président de la Communauté de communes
Val de l'Indre Brenne

Le Président de Châteauroux-Métropole

Nicolas THOMAS

Gil AVEROUS

Le Président de la Communauté de communes
du Val de Bouzanne

Le Président de la Communauté de communes
La Châtre/Sainte-Sévère

Christian ROBERT

Patrick JUDALET

**Le Président de la Communauté de communes
Berry Grand-Sud**

**Le Président de la Communauté de communes
Creuse Confluence**

Jean-Luc BRAHITI

Nicolas SIMONNET

Le Président de l'office de tourisme
Azay-Chinon-Val de Loire

Le Président de l'Office de tourisme
Autour de Chenonceaux, Vallée du Cher

Éric PECH

Dominique MIALANNE

La Présidente de l'Office de tourisme
Loches Touraine Châteaux de la Loire

Le Président de l'Office de tourisme
communautaire du Châtillonnais en Berry

Valérie GERVÈS

Dominique SABARD

Le Vice-président de l'Office de tourisme
communautaire Châteauroux Berry Tourisme

Le Président de l'Office de tourisme
du Pays de George Sand

Tony IMBERT

Alain GLAUMOT

Annexe 1 : Représentants élus et animation technique du Comité d'itinéraire Indre à Vélo

- La Présidence du comité d'itinéraire est assurée par M. Marc ROUFFY (Vice-président de la CC Châtillonnais-en-Berry).
- La coordination technique du comité d'itinéraire est assurée par Pierre DUGUET
- L'animation de la commission « Gestion et suivi des infrastructures » est assurée par Pierre DUGUET
- L'animation de la commission « Communication » est assurée par Hubert GIBLET
- Les référents et/ou représentants dans chacune des commissions sont à confirmer et/ou identifier.

Les représentants pour chaque organisme partenaire

Collectivité ou office du tourisme	Représentant élu	Représentant technique
La Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre	Sylvia PASCAUD	Morgane CADOT
La Communauté de communes Bléré Val de Cher	Laurent NEVEU.	Aurélia GERMANOTTI
La Communauté de communes Loches Sud Touraine,	Jacky PERIVIER	Antoine CHILLOUX
La Communauté de communes Châtillonnais en Berry,	Marc ROUFFY	Jean-Louis BEIGNEUX
La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne	Bernadette VILLEMONT	Pierre DUGUET
Châteauroux-Métropole	Tony IMBERT	Charles PAGNARD
La Communauté de communes Val de Bouzanne	Barbara NICOLAS	/
La Communauté de communes La Châtre/Sainte-Sévère	Eric WEINLING	Géraldine DORIN
La Communauté de communes Berry Grand-Sud (et OT)	Bernadette PERROT	Anne-Céline BAUDIMANT
La Communauté de communes Creuse Confluence (et OT)	<i>A désigner</i>	<i>A désigner</i>
L'Office de tourisme Azay-Chinon-Val de Loire	Eric PECH	Hubert GIBLET
L'Office de tourisme Autour de Chenonceaux, Vallée du cher	Dominique MIALANNE	Juliette LECOQ
L'Office de tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire	Valérie GERVÈS	Armelle BASTARD
L'Office de tourisme communautaire du Châtillonnais en Berry	Dominique SABARD	/
L'Office de tourisme communautaire Châteauroux Berry Tourisme	Tony IMBERT	Alison ROUSSEAU
L'Office de tourisme du Pays de George Sand	Alain GLAUMOT	Jacqueline MAJOREL

5 : Construction du Centre aquatique communautaire Balsan'éo : acte modificatif n°15 au marché public de performance M17-021AGG avec la société Guignard

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Dans le cadre de la construction du centre aquatique communautaire Balsan'éo par l'entreprise Guignard, de nouvelles modifications doivent intervenir afin de prendre en compte les points suivants :

- Poignées spécifiques pour accessibilité :	2 372,00 € HT
- Main courante pour escaliers d'accès parking :	2 225,01 € HT
- Portillon métallique d'accès aux douches :	2 339,75 € HT
- Bâton de maréchal pour accessibilité :	3 515,00 € HT
- Trappe galerie technique :	4 437,50 € HT
- Barres de maintien dans douches :	11 702,00 € HT

Par ailleurs, une clause introduit la possibilité de recourir à une réception partielle de l'ouvrage comprenant l'ensemble des travaux prévus au contrat à l'exception de ceux liés à la géothermie.

Soit un montant global pour l'acte modificatif n°15 de 26 591,26 € HT, portant le marché à un montant total de 30 308 414,88 € HT (soit 36 370 097,85 € TTC). L'augmentation du coût de construction est de 8,38 % par rapport au montant initial du marché de travaux.

Vu le marché M17-021AGG conclu avec la société Guignard relatif à la construction d'un centre aquatique communautaire Balsan'éo,

Vu le projet d'acte modificatif n° 15 joint en annexe,

Vu la délibération n°2018-22 du 15 février 2018 autorisant le Président à signer le contrat,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 6 mai 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de l'acte modificatif n°15 à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société Guignard,
- d'autoriser le Président, ou son représentant par délégation de signature le Directeur Général des Services, à signer cet acte modificatif n°15 et à faire appliquer toutes ses dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales

6 : Balsan'éo : articles proposés à la boutique - création de tarifs publics

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Le complexe aquatique communautaire Balsan'éo est un équipement d'attractivité et de développement de notre territoire, mais aussi un réel levier pour le tourisme local. A cette fin, il est prévu de mettre en vente des produits à l'effigie de cette structure.

Les produits dérivés seront encaissés par la régie de recettes Balsan'éo.

La présente délibération a pour objet d'exposer l'ensemble des tarifs de vente applicables sur les produits dérivés, afin de permettre leur commercialisation au sein du complexe aquatique.

L'ensemble des tarifs vous est présenté ci-après :

Dénomination du produit	Prix de vente public TTC
Mug noir avec logo Balsan'éo	9 €
Gobelet + quadrichromie avec logo Balsan'éo	2 €
Serviette de bain avec logo Balsan'éo	15 €
Bonnet de bain avec logo Balsan'éo	5 €
Tote bag avec logo Balsan'éo	6 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser la mise en vente de ces produits dérivés,
- d'approuver les tarifs applicables sur les produits mis en vente au sein de Balsan'éo pour l'année 2021, tels que présentés ci-dessus.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	14 juin 2021
---	--------------

Commission finances et affaires générales	16 juin 2021
---	--------------

7 : Piscine à vagues : remboursement des abonnements relatifs aux activités

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

En raison de la pandémie de Covid-19, la piscine à vagues a fermé quasiment toute l'année scolaire pour les activités. Les cours ont été dispensés :

- uniquement du 14 septembre au 15 octobre 2020 pour les adultes,
- du 14 septembre au 15 octobre 2020 et du 4 au 16 janvier 2021 pour les enfants.

Les usagers n'ont pu se rendre dans l'établissement pour accéder aux créneaux d'ouverture au public, ou pour pratiquer les différentes activités normalement dispensées (aquagym ou écoles de natation adultes et enfants).

Ils ont bénéficié d'activités seulement sur la 1^{ère} période (la moitié du cycle pour tous, sauf les écoles de natation qui ont réalisé quasiment un cycle).

Il est proposé que les usagers puissent être remboursés selon les modalités suivantes, en prenant comme tarifs de référence les tarifs 2021 :

Les activités aquagym :

- Abonnement trimestriel (1^{er} trimestre 2020-2021) : remboursement à hauteur de la moitié d'un trimestre, soit 28.65 € pour les usagers de l'agglomération et 31.37 € pour les usagers hors agglomération.
- Abonnement annuel : remboursement de 2.5 trimestres, soit 127.21 € pour les usagers de

l'agglomération et 139.25 € pour les usagers hors agglomération.

L'école de natation adulte :

- Abonnement trimestriel (1^{er} trimestre 2020-2021) : remboursement à hauteur de la moitié d'un trimestre, soit 28.65 € pour les usagers de l'agglomération et 31.37 € pour les usagers hors agglomération.
- Abonnement annuel : remboursement de 2.5 trimestres, soit 127.21 € pour les usagers de l'agglomération et 139.25 € pour les usagers hors agglomération.

L'école de natation enfants :

- Abonnement trimestriel (1^{er} trimestre 2020-2021) : remboursement à hauteur de la moitié d'un trimestre, soit 27.33 € pour les usagers de l'agglomération et 27.85 € pour les usagers hors agglomération.
Pour le 2^{ème} enfant, 22.70 € pour les usagers de l'agglomération et 24.85 € pour les usagers hors agglomération.
- Abonnement annuel : remboursement de 2,5 trimestres, soit 111.38 € pour les usagers de l'agglomération et 122 € pour les usagers hors agglomération.
Pour le 2^{ème} enfant, 96.83 € pour les usagers de l'agglomération et 106.08 € pour les usagers hors agglomération.

Les activités diverses (handi nage et bébé plouf)

- Remboursement de la carte 10 bains en utilisant le coût unitaire soit 6.85 € multiplié par le nombre de séances restant.

Leçons de natation :

- Remboursement des usagers ayant pris des tickets à l'avance, selon le tarif en vigueur (15.65 €).

Les abonnements et cartes 11 bains :

Mise en place d'un remboursement pour les usagers de la piscine à vagues dans la mesure où celle-ci est désormais fermée.

Les usagers qui viennent dans le cadre des prescriptions médicales ne seront pas remboursés, puisqu'ils ont bénéficié d'un accès permanent à l'une des piscines.

Les comités d'entreprise :

Les tickets seront remboursés selon les tarifs en vigueur.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les dispositions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

8 : Renouvellement de la convention de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) habitat gens du voyage entre la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Indre et le C.C.A.S. de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Une M.O.U.S. est un outil d'ingénierie sociale, technique et financière, spécialisé dans le montage complexe et long d'opérations, préconisé par la législation, notamment pour faciliter les coopérations d'acteurs divers et la création de synergies dans l'objectif visé.

La M.O.U.S. Habitat Gens du voyage de Châteauroux Métropole s'inscrit d'une part, dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017/2022 et, d'autre part, dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage (SDAHGDV) de l'Indre du 17 janvier 2012, avec bilan à mi-parcours et actualisation des objectifs 2015/2017. Elle est inscrite également dans le cadre du PLH de l'Agglomération Châteauroux Métropole 2013-2021.

Cette MOUS est déployée à l'échelle de l'Agglomération depuis 2012 et financée par l'Etat, le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole. Elle a été renouvelée en 2015 puis en 2018 permettant au C.C.A.S. de Châteauroux d'une part la réalisation d'un travail fin d'accompagnement de ménages gens du voyage pour trouver des solutions adaptées, et d'autre part l'animation d'un travail partenarial pour la planification et la création d'habitats adaptés.

Au regard de l'investissement de toutes les parties pour traiter ce sujet sensible, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Indre et Châteauroux Métropole ont décidé de reconduire la MOUS pour une durée de 3 ans (2021-2023).

La convention proposée formalise ce partenariat et ses modalités opérationnelles et financières à destination du C.C.A.S. de Châteauroux, la mission restant confiée à l'équipe M.O.U.S. autour des objectifs suivants :

- poursuivre l'accompagnement des familles identifiées dans le diagnostic et faisant état d'un besoin en habitat fixe et durable sur l'agglomération ;
- contribuer par son expertise et ses capacités d'accompagnement au montage des opérations, à la mobilisation et coordination des acteurs du territoire pour la mise en service d'une offre nouvelle adaptée d'habitat spécifique pour cette population.

Le coût est fixé à 50 000 € par an, soit 150 000 € sur la période 2021-2023.

Le financement est réparti de la manière suivante : 50 % Etat, 25 % Conseil Départemental et 25 % Châteauroux Métropole (Maitre d'Ouvrage).

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Indre et le CCAS de Châteauroux,
- d'autoriser le Président ou son représentant à financer le CCAS de Châteauroux selon les termes de la convention,
- de prévoir les crédits nécessaires au renouvellement de la mission sur les budgets 2021/2022/2023.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	14 juin 2021
Commission finances et affaires générales	16 juin 2021



**CONVENTION de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)
Habitat Gens du voyage
de l'Agglomération Châteauroux Métropole**

ENTRE :

La Préfecture de l'Indre, représentée par Monsieur Le Préfet, Stéphane Bredin

Le Conseil Départemental de l'Indre, représenté par Monsieur Le Président, Serge Descout, dûment autorisé en vertu de la délibération n°,

d'une part

ET

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, représentée par Monsieur Le Président, Gil Avérous, dûment autorisé en vertu de la délibération n° duJuin 2021,

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Châteauroux, représenté par Madame la Vice-Présidente, Imane Jbara-Sounni,

d'autre part

CADRE

Une MOUS est un outil d'ingénierie sociale, technique et financière, spécialisé dans le montage complexe et long d'opérations, préconisé par la législation, notamment pour faciliter les coopérations d'acteurs divers et la création de synergies dans l'objectif visé.

La MOUS Habitat Gens du voyage de Châteauroux Métropole s'inscrit d'une part, dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017/2022 et, d'autre part, dans le Schéma Départemental d'Accueil des gens du Gens Du Voyage (SDAGDV) de l'Indre du 17 janvier 2012, avec bilan à mi-parcours et actualisation des objectifs 2015/2017. Elle est inscrite également dans le cadre du PLH de l'agglomération Châteauroux Métropole 2013-2021.

Ainsi, le PDALHPD de l'Indre qui considère la population Gens du voyage comme « une catégorie particulière de public » prévoit de :

- « Faciliter l'accès au logement des Gens du voyage par une offre de logement adaptée et sécurisée » : (fiche action n° 3).

Le SDAGDV 2015 – 2017 (en cours de révision) prévoit :

- La création de 10 à 20 terrains familiaux locatifs publics à réaliser sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, dans le cadre de l'action 6 du Schéma révisé : « diversifier l'offre d'habitat à destination des Gens du voyage sur l'agglomération castelroussine », qui encourage également la production d'habitat adapté de type PLAI Gens du voyage, et cite la MOUS comme dispositif support à la promotion de tels habitats.

Le PLH 2013-2021 prévoit :

- L'amélioration des conditions d'accueil et d'habit des Gens du voyage en mettant en œuvre une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) chargée d'élaborer un diagnostic sur la situation et les besoins des familles sédentaires, d'impliquer les populations concernées, d'élaborer le projet global, de coordonner les interventions, d'assister les maîtrises d'ouvrage et d'organiser une information auprès de la population locale. Elle doit être conduite par une équipe pluridisciplinaire. Nécessité d'une volonté politique et d'un pilotage fort.

CONTEXTE

Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale habitat gens du voyage est déployée à l'échelle de l'agglomération castelroussine depuis 2012 financée par l'Etat, le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole.

Elle a été renouvelée en 2015 puis en 2018 permettant au CCAS de Châteauroux d'une part la réalisation d'un travail fin d'accompagnement de ménages gens du voyage pour trouver des solutions adaptées, et d'autre part l'animation d'un travail partenarial pour la planification et la création d'habitats adaptés.

Le bilan de la MOUS 2018-2020 a mis en avant en particulier :

- L'actualisation du diagnostic de manière régulière par une démarche d' « aller-vers ». 148 de cellules familiales soit 520 individus sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération ayant des statuts d'occupation divers sont recensés.
- 45 familles sont régulièrement accompagnées dans leurs projets Habitats. Elles expriment des souhaits de terrains familiaux, de PLAI-adaptés, de logements classiques ou d'amélioration de leurs conditions de vie sur leurs propriétés.
- 11 relogements ont été effectués avec l'appui des bailleurs HLM et de l'Agglomération (8 en logements collectifs, 3 en logements individuels). Depuis 2012, 48 ménages au total ont été relogés par la MOUS.

- 11 projets de terrains familiaux ont été actés par l'Agglomération. Après les 3 premiers livrés pendant les MOUS 2 et 3 à Châteauroux et à Ardentes, 2 nouvelles opérations ont été réceptionnées en novembre 2020 à Châteauroux. Les prochains à mettre en œuvre sont ceux de Déols et Coings puis ceux d'Etrechet, Diors et Saint-Maur.
- 10 PLAI sont en cours de réalisation sur l'agglomération. 2 ont été mis en service à Châteauroux dans le cadre de l'opération « 10 000 logements » (MOUS 2), 2 ont été créés au Poinçonnet, 6 sont en cours de réalisation au Poinçonnet (1) et à Montierchaume (5).
- La sensibilisation des acteurs du territoire s'est poursuivie avec l'animation des instances techniques et de pilotages de la MOUS, l'accueil de la journée nationale d'habitat et d'accueil des Gens du voyage en novembre 2018 organisée avec le réseau Ideal-connaissance, l'intervention de la MOUS auprès de l'association des Maires de l'Indre ou encore auprès de la conférence des Maires de l'Agglomération.
- Les enjeux relatifs à l'Habitat Gens du Voyage ont été pris en compte dans les documents d'urbanisme (PLUI 2021-20XXX) et de pilotage (PLH 2021-2027).
- Enfin, la MOUS a participé à l'émergence de la démarche de résorption de l'habitat insalubre-Bidonville de la Croix Blanche en appui des services de l'Etat.

Au regard de l'investissement de toutes les parties pour traiter ce sujet sensible, l'Etat, le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole ont décidé de reconduire la MOUS pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 1. OBJET

L'objet de la convention est de définir les modalités de reconduction de la MOUS sur les 3 prochaines années (2021-2023) afin de tendre vers la résolution des problématiques de sédentarisation des Gens du Voyage de l'agglomération de Châteauroux Métropole en répondant à leurs besoins en habitat par la recherche ou l'identification de solutions en habitats durables et adaptés.

Les objectifs, pour la durée de la convention, sont les suivants :

- poursuivre l'accompagnement des familles identifiées dans le diagnostic et faisant état d'un besoin en habitat fixe et durable sur l'agglomération ;
- contribuer par son expertise et ses capacités d'accompagnement au montage des opérations, à la mobilisation et coordination des acteurs du territoire pour la mise en service d'une offre nouvelle adaptée d'habitat spécifique pour cette population.

ARTICLE 2. PUBLICS CIBLES

Sont principalement concernées les familles Gens du voyage de Châteauroux Métropole ancrées sur le territoire pour y vivre la majorité de l'année, dont l'adhésion à l'accompagnement habitat proposé par la MOUS permet d'envisager la mise en œuvre de leur projet sur du moyen à long terme. Les familles sont celles dont un accompagnement logement n'est pas compris dans le projet RHI-Bidonville de la Croix Blanche dès lors que l'accompagnement RHI sera effectif.

La priorité sera donnée aux familles ne disposant pas d'espaces où habiter ou présentant des conditions de vie dénuées de confort (pas d'accès à l'eau, l'électricité, conditions sanitaires ou de sécurité susceptibles de nuire à la santé des occupants des lieux).

ARTICLE 3. OBJECTIFS

Les objectifs de la MOUS sont déclinés comme suit :

1. l'actualisation annuelle du diagnostic partagé, approfondi sur les profils des familles et leur besoin en habitat ;
2. l'accompagnement habitat des familles et la mise en lien avec les services de droit commun pour les aspects sociaux des situations jusqu'à leur relogement. La MOUS organise des relais éventuels avec les services en charge du suivi de la situation au titre des différents droits communs après relogement, la mobilisation d'accompagnement adapté après relogements ;
3. la recherche foncière à l'appui des services de Châteauroux Métropole, des communes de l'agglomération et services de l'État ;

4. la poursuite de la mission technique visant :
 - la production de terrains familiaux locatifs et/ou privés, de logements adaptés intégrant l'accueil des caravanes en tant que pièces de vie, ou toute autre solution dans le parc social ou privé existant,
 - la régularisation des situations des propriétaires occupants, encouragée in situ (mise en conformité de l'accès aux réseaux eau/électricité/assainissement ; mise en règle avec les documents d'urbanisme),
 - la recherche de solutions pour les propriétaires ne pouvant rester sur leur terrain, en collaboration avec les communes concernées.
5. la poursuite de la mobilisation et sensibilisation des acteurs par l'animation des groupes et sous-groupes de pilotage, visant le maintien voire l'élargissement du réseau d'acteurs dont le champ de compétences peut contribuer à optimiser la mise en œuvre de la mission confiée à la MOUS ;
6. l'articulation de la MOUS avec tous les dispositifs de droit commun, organes de planification (comité de suivi SDAGDV, PDALHPD, PLH, PSL ?), et autres dispositifs d'accompagnement et d'accueil des Gens du voyage et de médiation (RHI, aires d'accueil, aires de Grand Passage).

ARTICLE 4. MAITRISE D'OUVRAGE

Elle est assurée par Châteauroux Métropole, dans le cadre de sa compétence « Equilibre social de l'Habitat », en complémentarité avec sa compétence Accueil des Gens du voyage sur les volets « Aire d'Accueil » et « Aire de Grand Passage ».

ARTICLE 5. MAITRE D'OEUVRE

Le CCAS de Châteauroux, à qui la MOUS a été confiée depuis le 1^{er} octobre 2012, est maintenu comme opérateur afin d'assister les collectivités et accompagner socialement et techniquement les ménages dans la réalisation de leur projet d'habitat.

L'équipe de la MOUS s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire alliant des compétences en ingénierie, en accompagnement social et des compétences techniques pour l'assistance au montage des projets habitat.

ARTICLE 6. PILOTAGE DE LA MISSION

Un Comité de Pilotage, à l'initiative de Châteauroux Métropole, 2 fois par an.

Un Comité Technique, à l'initiative de la MOUS, 2 fois par an.

Des sous-groupes de travail, urbains et sociaux et, par projet habitat, à l'initiative de la MOUS autant que de besoin.

ARTICLE 7. BUDGET

Sur les bases d'un coût annuel de 50 000 €, les participations financières auprès de Châteauroux Métropole, maître d'ouvrage, se déclinent ainsi :

- 25 000 € Etat (base 50%) / an sur 3 ans ;
- 12 500 € Conseil Départemental (base 25%) / an sur 3 ans

ARTICLE 8. MODALITES DE VERSEMENT

Pour le Maître d'ouvrage :

Châteauroux Métropole rémunère le CCAS sur les exercices 2021, 2022, 2023 pour l'ensemble de la mission. Le versement s'effectue en 3 fois par an sur la base d'un montant prévisionnel de 50.000 € par an pendant 3 ans :

- ⊖ 50% (25 000 €) au démarrage de la mission
- ⊖ 30% (15 000 €) à N + 6 mois
- ⊖ 20% (10 000 €) au terme de l'année

Pour les Co financeurs :

L'Etat et le Conseil départemental participent au financement de la MOUS en versant une subvention au Maître d'ouvrage, Châteauroux Métropole, selon les modalités suivantes :

- Etat , 75 000 € de subventions sur 3 ans :
 - o 33,3 % (25 000€) à l'issue de la 1er année (2021),
 - o 33,3 % (25 000€) à l'issue de la 2e année (2022),
 - o 33,3 % (25 000€) à l'issue de la 3e année (2023)*.
- *sous réserve des disponibilités des crédits
- Conseil départemental, 37 500 € sur 3 ans
 - o 33,3 % (12 500 €) à l'issue du 1^{er} semestre 2021,
 - o 33,3 % (12 500 €) à l'issue du 1^{er} semestre 2022,
 - o 33,3 % (12 500 €) à l'issue de l'année 2023.

ARTICLE 9. DUREE de la convention

3 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION

La convention pourra être résiliée à tout moment, de part et d'autre, en cas d'inexécution par l'une des parties des présentes dispositions ou tout autre motif légitime, sous réserve d'une information réciproque avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation, le maître d'ouvrage pourra faire procéder au reversement partiel ou total des sommes versées. Il pourra également être procédé à la récupération des sommes versées non affectées à l'opération.

ARTICLE 11 : CONTENTIEUX

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à Châteauroux le

Pour la Préfecture de l'Indre,
Le Préfet,

Stéphane Bredin

Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
Sa Vice-présidente

Imane Jbara-Sounni

Pour le Conseil Départemental de l'Indre

Serge Descout

Pour la Communauté d'Agglomération
Châteauroux Métropole,
Le Président,

Gil Avérous



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des Territoires
Service Habitat et Construction

Dossier suivi par : Hélène GENAUX
Tel : 02-54-53-20-70
Mail : helene.genaux@indre.gouv.fr

FLORENCE COTTIN

Directrice Départementale des Territoires

Châteauroux, le **20 MAI 2021**

Monsieur le Président,

Depuis 2012, l'agglomération de Châteauroux Métropole est engagée dans une démarche de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) en faveur de l'habitat des gens du voyage.

Cette démarche, confiée au CCAS, a permis au cours de 3 MOUS successives de réaliser un travail précis et individualisé d'accompagnement des ménages de la communauté des gens du voyage pour trouver des solutions de logements adaptés.

Par courrier en date du 14 octobre, vous avez sollicité la reconduction de la MOUS Habitat Gens du Voyage pour une durée minimale de 6 mois à 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2021, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des familles et la réalisation des projets d'habitat adaptés en cours sur l'agglomération.

Le 23 octobre, le préfet vous avait informé avoir fait le nécessaire pour solliciter les crédits.

Au regard du travail fourni, des résultats déjà atteints, de l'articulation des dispositifs entre eux, j'ai le plaisir de vous informer qu'une 4^e MOUS est accordée.

Une 1^{ère} tranche d'une durée de 2 ans (période 2021-2022) peut d'ores et déjà être engagée ; une 2^e tranche pour une 3^e année (2023) pourra également être engagée en cas de crédits complémentaires.

Sachant pouvoir compter sur votre implication et celle de vos équipes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement à vous,

La Directrice Départementale de Territoires


Florence COTTIN

Monsieur Gil AVEROUS
Président de la Communauté d'Agglomération
de Châteauroux Métropole
Hôtel de Ville
CS 80509
36012 CHATEAUROUX CEDEX

9 : Convention avec l'Office National des Forêts pour l'occupation du forage d'eau potable de La Croix Rouge au Poinçonnet

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

En 2002, l'Office National des Forêts a autorisé Châteauroux Métropole à occuper un terrain de 950 m² en forêt domaniale pour y établir puis y exploiter un forage d'eau potable.

Cet équipement rattaché au service public d'eau potable de Châteauroux Métropole se situe au lieu-dit « La Croix Rouge », sur la commune du Poinçonnet.

Considérant la nécessité de renouveler la convention d'occupation arrivée à son terme.

Compte tenu de l'usage indispensable de ce forage consacré à l'alimentation en eau potable.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention jointe, relative à l'occupation du forage d'eau potable de La Croix Rouge en domaine forestier de l'Office National des Forêts, sur la commune du Poinçonnet
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte correspondant
- d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe « eau potable ».

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR CAPTAGE D'EAU DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

Forêt domaniale de : CHATEAUROUX
Réf. Dossier : CSS_8355_D_CHATEAUROUX_025

Entre l'Office national des forêts :

établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 2 avenue de Saint-Mandé - 75012 PARIS, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIREN 662043116 RCS PARIS, agissant selon les dispositions des articles D221-3 du code forestier et R2222-36 du code général de la propriété des personnes publiques.

Représenté par Monsieur Sébastien GENDRY, Responsable du pôle Valorisation du Patrimoine, agissant au nom du Directeur Territorial en vertu de la délégation de signature du 11 mai 2020.

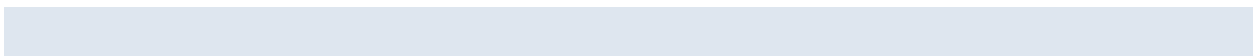
Adresse 9 rue Raymond Manaud - 33520 BRUGES

ci-après dénommé « l'ONF », d'une part,

et le bénéficiaire :

Nom	CHATEAUROUX METROPOLE
Statut	Administration publique générale – Communauté d'Agglomération
Domicilié à	Place de la république – 36012 CHATEAUROUX
Représenté par	Monsieur Gil AVEROUS
en sa qualité de [fonction]	Président
Références fiscales	
SIRET	243 600 327 00064

dûment habilité aux fins des présentes,
ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part.



Terminologie

Accès	Pistes, chemins ou routes au sein de la forêt domaniale, à l'extérieur du terrain objet de la convention.
Arrêté préfectoral	Acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation en eau des collectivités humaines conformément à l'article L1321-2 du code de la santé publique et de ses actes modificatifs en vigueur à la date de signature de la présente convention.
Bénéficiaire	Commune ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à l'origine de la création du captage pour assurer l'alimentation en eau potable de ses habitants ou des habitants des communes regroupées au sein de cet établissement de coopération intercommunale.
Convention d'occupation temporaire	Le contrat définissant les règles d'occupation et d'utilisation du domaine privé de l'État conclu entre le bénéficiaire et l'ONF aux fins d'exploitation du captage.
Exploitant	Personne en charge d'exploiter le captage et d'assurer l'alimentation des populations en eau potable. Il peut s'agir de la commune elle-même, d'un EPCI ou d'un tiers chargé de cette mission dans le cadre d'une concession de service public.
Équipements	Tout équipement en lien avec le captage (voies d'accès, canalisations souterraines ou aériennes, réseaux d'alimentation en énergie, réservoirs de stockage...).
Indemnité	Désigne la somme financière due par le bénéficiaire de la présente convention à l'ONF en contrepartie de la mise à disposition de ses terrains aux fins d'exploitation du captage d'eau, et des contraintes subies sur ceux-ci du fait de cette activité.
ONF	Office national des forêts.
PPE	Périmètre de protection éloignée (facultatif), délimité dans l'arrêté préfectoral visant une protection sur un territoire plus large (souvent la zone d'alimentation et parfois l'ensemble du bassin versant).
PPI	Périmètre de protection immédiate désignant le périmètre délimité dans l'arrêté préfectoral qui abrite le point de captage.
PPR	Périmètre de protection rapprochée délimité dans l'arrêté préfectoral dans lequel certaines activités, notamment forestières, sont réglementées, voire interdites.
Terrains objets de la convention	Ensemble des terrains qui sont en forêt domaniale et qui sont concernés par la présente convention, à savoir, suivant les cas : <ul style="list-style-type: none">- l'emprise du PPI ;- les surfaces incluses dans le PPR et dans le PPE ;- les terrains identifiés par la présente convention comme étant nécessaires à l'implantation hors périmètre des équipements participant au captage.
Terrains mis à disposition Terrains occupés	Ensemble des terrains occupés par le bénéficiaire, à savoir, suivant les cas : <ul style="list-style-type: none">- l'emprise du PPI ;- les terrains identifiés par la convention comme étant nécessaires à l'implantation des équipements participant au captage.

Préambule

Le terrain, mis à disposition par l'ONF, est soumis à l'attribution d'une convention d'occupation de terrain d'une surface de 950 m² en forêt domaniale de CHATEAUROUX pour le maintien d'un forage d'alimentation en eau potable ainsi qu'un bâtiment de 20 m² abritant les matériels nécessaires à son exploitation, depuis le 1er octobre 2002.

Par arrêté préfectoral n°2010-06-0129 du 16 juin 2010, la Préfecture de l'Indre autorise l'ouvrage au titre du code de l'environnement, autorise d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine et déclare d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection d'alimentation en eau potable.

Le forage permettant le captage de l'eau potable se situe sur la commune Le Poinçonnet et est mis à disposition de l'Agglomération Châteauroux Métropole au titre de sa compétence eau potable.

Les terrains ont été occupés par actes successifs suivants :

1°) Acte administratif du 23/01/2003 d'une durée de 9 ans du 01/10/2002 au 30/09/2011, portant autorisation pour l'implantation d'un forage d'eau potable sur un terrain de 0ha 9a 50ca, modifié par avenant n°1 du 29/09/2003.

2°) Acte administratif du 12/11/2012 d'une durée de 9 ans du 01/10/2011 au 30/09/2020, portant autorisation pour le maintien d'un forage d'eau potable sur un terrain de 0ha 9a 50ca.

La Convention précédente étant venue à expiration le 30/09/2020, les parties se sont rapprochées afin de convenir des conditions de renouvellement de l'occupation dans les conditions fixées à la présente Convention.

Rappel du contexte de l'occupation

En application des articles L1321-1 et suivants, R1321-1 et suivants du code de la santé publique et L211-3 et L251-13 du code de l'environnement, chaque commune bénéficie d'une servitude légale permettant d'instaurer et exploiter tout captage destiné à l'alimentation publique en eau potable. Ce captage destiné à l'alimentation en eau potable des communautés d'habitants doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) et d'un arrêté préfectoral édictant les exigences à respecter pour protéger la ressource contre les pollutions microbiologiques et chimiques.

L'ONF propose à la collectivité bénéficiaire du captage, pour le compte de l'État, une convention d'occupation temporaire pour la durée d'exploitabilité de ce captage, par laquelle il met à disposition du bénéficiaire un terrain objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral, au titre des périmètres de protection immédiate (PPI) des captages de sources.

Le bénéficiaire s'engage, dans le cadre de la présente convention, à exercer son activité dans les conditions autorisées ci-après, dans le respect des Conditions générales pour les captages d'eau déclarés d'utilité publique en forêt domaniale annexées à la présente convention, et dans le respect de la politique de gestion durable des forêts mise en œuvre par l'ONF.

Nature juridique de la convention

La présente convention fixe les conditions d'occupation et d'utilisation par le bénéficiaire de terrains situés en forêt domaniale, domaine privé de l'État, relevant du régime forestier et gérés par l'ONF en vertu de l'article L221-2 du code forestier.

L'activité objet de la présente convention sur le(s) terrain(s) géré(s) par l'ONF ne peut en aucun cas être assimilée à un fonds de commerce et n'ouvre aucun des droits attachés à la propriété commerciale.

Les règles du droit commun en matière de location de locaux ou sites à usage commercial et les lois spéciales sur les baux, et notamment les dispositions des articles L145-1 à L145-60 et R145-1 à R145-33 du code de commerce sont inapplicables en l'espèce.

La présente convention ne constitue pas non plus une concession au sens de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions.

En vertu du principe d'inaliénabilité relative des bois et forêts de l'État contenu dans l'article L3211-5 du code général de la propriété des personnes publiques, le bénéficiaire de la convention ne dispose d'aucun droit réel sur les ouvrages, constructions ou aménagements immobiliers qu'il réalise sur le(s) terrain(s) de l'Etat géré(s) par

l'ONF. Par conséquent, le bénéficiaire ne peut recourir au crédit-bail pour financer lesdits ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier et il ne peut non plus les hypothéquer. Toute cession totale ou partielle des ouvrages, constructions et aménagements immobiliers réalisés par le bénéficiaire est interdite.

Article 1 - Éléments constitutifs de la convention

La convention d'occupation temporaire est régie par les stipulations contenues dans la présente convention d'occupation et par les conditions générales pour les captages d'eau déclarés d'utilité publique en forêt domaniale (voir annexe 1), définissant les conditions d'occupation du terrain mis à la disposition du bénéficiaire par l'ONF.

Les éléments constitutifs de la convention sont :

- la présente convention d'occupation ;
- l'annexe 1 (Conditions générales pour les captages d'eau déclarés d'utilité publique en forêt domaniale)
- l'annexe 2 (Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique)
- l'annexe 3 (Description du site)
- l'annexe 4 (Conditions techniques particulières liées à l'occupation et à la gestion des terrains concernés)
- l'annexe 5 (États des lieux)
- l'annexe 6 (Autorisations administratives nécessaires à l'activité)
- l'annexe 7 (Descriptifs des travaux programmés)
- l'annexe 8 (Pénalités contractuelles)

Les stipulations contractuelles des présentes prévalent en cas de contradiction entre les conditions générales en annexe 1 et la présente convention d'occupation.

Article 2 - Mise à disposition du PPI

L'ONF met à la disposition du bénéficiaire les terrains domaniaux constituant l'emprise du PPI telle que définie par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (voir annexe 2).

Références ONF

Forêt domaniale	CHATEAUROUX	
Parcelle(s) forestière(s) / aménagement forestier	PF 65	Aménagement 2015-2034
Superficie terrain (ha)	0ha 9a 50ca	

Références communales et cadastrales

Commune de situation	LE POINCONNET	
Code postal et département	36330	INDRE
Références cadastrales	Section : B Parcelle : 1525	

Équipements et installations autorisés sur le PPI

L'ONF autorise le bénéficiaire, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises par les textes légaux et réglementaires, à installer les dispositifs et installations suivants sur le PPI :

Canalisations	610 ml en forêt domaniale dont 30 ml à l'intérieur de la parcelle clôturée du forage
Drains	L'aménagement de l'ouvrage est conçu pour éviter toute pénétration d'eau de ruissellement à l'intérieur de celui-ci.

	Un fossé de ceinture permet d'évacuer les eaux pluviales du site comme d'éviter leur introduction depuis le milieu environnant.	
Réservoir	Sans objet.	
Clôture et portail	Le terrain est clôturé par un grillage de qualité, réalisé en matériaux résistants et incombustibles sur une hauteur d'environ deux mètres, fermé par un portail verrouillable.	
Aménagements du sol	Sans objet.	
Constructions / surfaces (m ²)	20 m ²	950 m ²
Signalisation	Sans objet	
Accès	Par la route forestière des Trois Fouineaux ouverte à la circulation publique	
Autres autorisations	Débroussaillage le long de la clôture	

Calendrier prévisionnel d'état des lieux

Les dates prévisionnelles d'états des lieux sont les suivantes :

Entrée	Etat des lieux
Sortie	15 jours avant la fin du contrat

La date de sortie doit être antérieure au terme de la convention.

Article 3 - Servitudes imposées à la gestion forestière

Article 3.1. Servitudes liées au captage d'eau imposées par arrêté préfectoral¹

L'ONF prend en compte les dispositions de l'arrêté préfectoral en annexe 2 définissant le PPR et le PPE. Ces surfaces demeurent affectées à la gestion forestière et ne sont pas mises à disposition du bénéficiaire.

- Pour le PPR -

Références ONF

Forêt domaniale	CHATEAUROUX	
Parcelle(s) forestière(s) / aménagement forestier	PF 65	Aménagement 2015-2034
Superficie terrain (ha)	1000 ha de forêt axés sur la RD990	

Références communales et cadastrales

Commune de situation	LE POINCONNET	
Code postal et département	36330	INDRE
Références cadastrales	1000 ha de forêt axés sur la RD990	

¹ Conformément aux articles L1321-1 et R1321-1 et suivants du code de la santé publique

Contraintes particulières

Les travaux et activités interdites ainsi que les diverses contraintes liées au PPR sont mentionnés à l'article 29 de l'arrêté préfectoral (annexe 2).

- Pour le PPE -

L'arrêté préfectoral, annexé à la présente convention, ne définit pas de PPE.

Références ONF

Forêt domaniale	
Parcelle(s) forestière(s) / aménagement forestier	
Superficie terrain (ha)	

Références communales et cadastrales

Commune de situation	
Code postal et département	
Références cadastrales	

Contraintes particulières

Article 3.2. Servitudes liées à l'exploitation du captage hors PPI²

En plus des servitudes imposées par l'arrêté préfectoral, les équipements suivants en-dehors du PPI mais indissociables de l'exploitation du captage sont pris en compte par l'ONF :

Drains	Néant
Canalisations	580 ml en forêt domaniale hors terrain clôt
Ouvrages divers	Néant

Article 4 - Conditions financières

En contrepartie de l'occupation qui lui est consentie, le bénéficiaire s'engage à verser à l'ONF :

- une indemnité unique A, à verser en une fois à la date de signature de la convention, calculée selon les modalités définies à l'article 8.2 des conditions générales en annexe 1, correspondant à la somme de :

Zéro euros (0 €)

- une indemnité annuelle B, à verser au 1^{er} janvier de chaque année, calculée selon les modalités définies à l'article 8.2 des conditions générales en annexe 1, correspondant à la somme de :

² Conformément à l'article L152-1 du code rural

Quatre mille six cent quatre-vingts euros (4680 €)

Ouvrage	Volume	€	Total <i>arrondi</i>
Forage	20 m ²	5	100
Terrain périmètre de protection	950 m ²	4,50	4 275
Canalisation eau potable	610 ml	0,50	305
Total			4 680,00 €

L'ONF adresse la facture au bénéficiaire dès le 1^{er} janvier à échoir, à l'adresse suivante :

Châteauroux Métropole
Direction des finances
Place de la République
36012 Châteauroux Cedex

Le bénéficiaire s'engage à payer chaque facture dans les 30 jours en un seul règlement à l'adresse suivante :

Office national des forêts – Agence comptable secondaire
15 boulevard Léon Bureau
CS 16237
44262 NANTES Cedex 2

Article 5 - Durée de la convention

Conformément à l'article 12 des conditions générales (voir annexe 1), la convention prend fin lorsque le captage d'eau cesse d'être exploité.

Date de début de la convention 01/10/2020

Date prévisionnelle de fin Durée de l'exploitation du forage

Article 6 - Caractère personnel de la convention

La présente mise à disposition est accordée à titre personnel. Le bénéficiaire ne peut céder à un tiers ni la présente convention, ni les droits qui lui sont conférés sans l'autorisation expresse et préalable de l'ONF. Il ne peut pas céder les ouvrages, y compris par démembrement de la propriété, indivision, partage ou tout autre procédé ayant des effets équivalents. Il peut par contre confier la gestion du site à un exploitant.

Article 7 - Références administratives et financières de l'ONF

Service de gestion Office National des Forêts
Direction Territoriale Centre Ouest Aquitaine – Pôle Valorisation du Patrimoine
9 rue Raymond Manaud
33524 BRUGES

Gestionnaire de contrat Mme Sophie LOSSOUARN
Mail : sophie.lossouarn@onf.fr

Tél. : 05.56.00.64.84

Responsable terrain

Toutes les directives pratiques d'installation sur le site sont données par le représentant local de l'ONF :

M. JARRY Franck

Adresse : Maison forestière de Lourouër - 36330 LE POINCONNET

Mail : franck.jarry@onf.fr

Tél. : 06.10.63.80.82

Article 8 - Références administratives et financières du bénéficiaire

Service de gestion Service Eau potable et Service Foncier – Châteauroux Métropole

Service et adresse de facturation finances@chateauroux-metropole.fr - SIRET 243 600 327 00064

Coordonnées de l'interlocuteur principal pour l'ONF

Adresse : Place de la République 36012 Châteauroux Cedex

Messagerie électronique : stephane.raveau@chateauroux-metropole.fr et flore.vetele@chateauroux-metropole.fr

Téléphone : 02 36 90 50 48 / 02 54 60 52 59

Pour les bénéficiaires dématérialisés

Code service : 5100

Code d'engagement : -

Commentaires :

En cas de modification des code service et/ou numéro d'engagement juridique, le bénéficiaire fournira les nouvelles références au service de gestion de l'ONF dont les coordonnées sont précisées ci-dessus, minimum un mois avant la date de facturation.

Article 9 - Pénalités

Tout manquement du bénéficiaire à ses obligations contractuelles fait l'objet de plein droit, sans mise en demeure préalable, de l'application des pénalités fixées à l'annexe 7.

Les pénalités sont facturées au bénéficiaire en sus de la redevance.

Les manquements sont constatés par les agents de l'ONF.

Les pénalités contractuelles ne font pas obstacle au paiement de dommages et intérêts dus en cas de dégradation des lieux et autres préjudices subis pas l'ONF.

Fait et passé, en 2 exemplaires originaux signés et paraphés, à le

Pour le bénéficiaire,

Pour l'ONF

Signature

Signature

10 : Maîtrise d'œuvre pour le centre aquatique Balsan'éo: avenant 6 au marché 15-61CAC

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Suite au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique communautaire « Balsan'éo », le lauréat Mikou Studio Design, mandataire du groupements d'entreprises comprenant VP&Green Engineering, Sogeti Ingenierie, Trans-Faire, Après la pluie, Sletec Ingénierie et Acoustique & Conseil s'est vu attribuer le marché de maîtrise d'œuvre par délibération du 29 avril 2016.

Par la suite, l'avenant 1 a fixé la rémunération définitive du maître d'œuvre. Les avenants 2 et 3 ont modifié la répartition des honoraires entre les membres du groupement d'entreprises, sans incidence financière. L'avenant 4 prévoit une rémunération supplémentaire sans atteindre 5 % du montant de la rémunération définitive fixée à l'avenant 1. L'avenant 5 prévoit une rémunération supplémentaire.

Le présent avenant 6 a pour objet ...

Le montant total de l'avenant n°6 est donc de 172 124,86 € HT.

L'avenant n°6 conduit à une augmentation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de 172 124,86 € HT (+ 8,5 %), représentant un montant définitif de rémunération de 4 013 791,14 € HT, soit 4 816 549,37 € TTC.

Vu le marché 15-61CAC relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique

communautaire « Balsan'éo », notifié le 1^{er} juillet 2016 au mandataire du groupement d'entreprises, Mikou Design Studio, et ses 4 avenants suivants,

Vu la délibération du 29 avril 2016, autorisant Monsieur le Président de l'Agglomération Châteauroux Métropole à signer le marché,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'avis préalable de la commission d'appel d'offres du 14 juin 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- approuver les termes de l'avenant n°6, à intervenir entre Châteauroux Métropole et le mandataire du groupement d'entreprises, Mikou Design Studio,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et à faire appliquer toutes ces dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

11 : Validation du Projet de Territoire

Le rapporteur : M. Gil AVEROUS

Lancé en 2021, le projet de territoire est une démarche concertée associant tous les élus communautaires de Châteauroux Métropole, afin de définir les grands enjeux et les projets à conduire entre 2021-2026.

Ce projet commun pour le bassin de vie, a fait l'objet d'un travail participatif avec les élus, réunis en séminaire de travail au premier trimestre 2021 (en distanciel). Ce travail ainsi qu'un grand nombre d'interviews auprès des personnalités locales, associatives et partenariales de Châteauroux Métropole, ont permis de partager un diagnostic et des ambitions communes.

Ces ambitions s'articulent autour de trois grandes thématiques stratégiques pour Châteauroux Métropole :

- **Une Terre attractive** : le territoire dispose d'atouts pour développer ses talents et activités économiques, avec l'émergence de projets en direction de l'écocampus, des filières économiques et d'implantations d'entreprises, du maintien d'actions sur l'offre commerciale et les dynamiques touristiques
- **Une Terre résiliente** : la transition écologique du territoire devra s'accélérer en développant les mobilités douces, les ENR et la valorisation du patrimoine naturel (actions sur l'alimentation et la bio-diversité).

- **Une Terre accueillante** : le territoire doit renforcer son attractivité par le développement de l'offre de logement, de services de proximité comme l'offre de santé et l'offre numérique mais aussi autour d'une vie culturelle et sportive toujours plus intense.

Des séminaires se poursuivront pendant toute la durée du mandat pour tenir compte des adaptations nécessaires et rendre compte de l'avancée des projets.

Le projet de territoire donne ainsi le cap de développement stratégique de notre territoire. Il est également le socle d'une culture commune pour Châteauroux Métropole, dans un triple objectif d'efficacité, d'adaptabilité et d'efficience de l'action publique dans le service rendu aux habitants et au territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le projet de territoire tel qu'il est proposé en annexe.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité	15 juin 2021
Commission finances et affaires générales	16 juin 2021
Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	14 juin 2021



Projet de territoire 2021-2026
Châteauroux Métropole

Editorial de Gil Avérous

- ▶ Vision prospective pour Châteauroux
- ▶ Enjeu de connexion et d'intégration / rayonnement au niveau régional
- ▶ Souhait de créer du lien entre les communes

Sommaire

Editorial de Gil Avérous.....	1
Sommaire.....	2
Synthèse du projet de territoire 2020-2026	0
<u>1.</u> Terre attractive	0
Eléments de diagnostic	0
<i>Un enjeu d’attractivité pour dynamiser l’évolution démographique de Châteauroux.....</i>	1
<i>Un vivier de talents se développe sur le territoire, en lien avec l’offre de formation, et alimente le bassin d’emploi</i>	1
<i>Le territoire est porté par les activités industrielles et dispose de réserves foncières pour accueillir de nouveaux projets</i>	2
Priorités stratégiques et projets 2020-2026	3
<i>Renforcer l’éco campus Châteauroux, moteur de compétences et formation.....</i>	3
<i>Développer une offre commerciale en centre-ville qui rayonne sur le territoire.....</i>	6
<i>Accompagner les dynamiques touristiques vers un rayonnement régional et national de l’offre de l’agglomération.....</i>	7
<u>2.</u> Terre résiliente.....	9
Eléments de diagnostic	10
<i>Un territoire connecté au niveau routier et ferroviaire, qui reste toutefois isolé à l’échelle régionale et nationale</i>	10
<i>Les circulations douces connaissent un essor en centre-ville, tandis que la gratuité des transports en commun accroît leur fréquentation</i>	11
<i>Des exploitations agricoles de grandes tailles, qui côtoient les zones urbanisées</i>	11
<i>Des atouts en termes de biodiversité et cadre de vie.....</i>	12
Priorités stratégiques et projets 2020-2026	12
<i>Accompagner et favoriser l’essor des mobilités douces et de l’autopartage.....</i>	12
<i>Favoriser la rénovation énergétique et optimiser les consommations énergétiques.....</i>	13
<i>Développer les énergies renouvelables</i>	13
<i>Développer une agriculture durable et soigner son alimentation.....</i>	13
<i>Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité.....</i>	15
<u>3.</u> Terre accueillante.....	18
Eléments de diagnostic	19
<i>Les familles et enfants sont présents sur le territoire, tandis que le risque d’isolement s’accroît</i>	19
<i>L’offre d’équipements et la vie culturelle ont été renforcés.....</i>	19
<i>L’augmentation des praticiens de santé améliore progressivement l’offre de santé, mais la densité médicale reste faible</i>	20
Priorités stratégiques et projets 2020-2026	20
<i>Offrir à chacun un habitat accessible et adapté</i>	20
<i>Faire de Châteauroux un lieu culturel vivant.....</i>	22
<i>Accompagner la jeunesse et aînés.....</i>	23
<i>Développer l’offre de santé</i>	23

Renforcer les infrastructures et services numériques..... **Erreur ! Signet non défini.**

Assurer la sécurité de tous 25

Méthodologie..... 26

Synthèse du projet de territoire 2020-2026

1 Terre attractive

64 515 emplois

Sur la zone d'emploi Châteauroux,
2015

21 zones d'activités

Développer le vivier de talents sur le territoire

- ▶ Renforcer l'offre de formation et de services sur l'éco campus
- ▶ Développer les dispositifs d'insertion professionnelle

Diversifier et renforcer le tissu économique local

- ▶ Renforcer les filières établies ou en cours de développement
- ▶ Diversifier les filières économiques pour plus de résilience
- ▶ Renforcer l'offre commerciale, et notamment en centre-ville

Accueillir de nouvelles entreprises et valoriser le foncier

- ▶ Promouvoir les zones d'activités et développer les dispositifs d'accueil des entreprises
- ▶ Soutenir le développement de l'aéroport et investir sur l'aérodrome Châteauroux-Villers

Développer les dynamiques touristiques

- ▶ Développer l'offre d'hébergement
- ▶ Promouvoir l'offre touristique
- ▶ Développer le cyclotourisme

2 Terre résiliente

70% du territoire du Pays Castelroussin est occupé par des terres agricoles

Développer des mobilités responsables

- ▶ Poursuivre le développement des mobilités douces et en particulier des pistes cyclables
- ▶ Favoriser l'autopartage

Etablir une stratégie Bas Carbone

- ▶ Réduire les consommations énergétiques et développer l'éclairage LED des voiries des bâtiments publics
- ▶ Favoriser l'essor des énergies renouvelables

Soigner notre alimentation

- ▶ Développer l'agriculture durable
- ▶ Favoriser les circuits courts
- ▶ Améliorer la qualité de l'eau

Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

- ▶ Renforcer les actions de végétalisation
- ▶ Développer les actions de recherche en lien avec les milieux aquatiques et naturels du territoire

3 Terre accueillante

+9,6% de 60 ans et plus
Entre 2010 et 2015

1,9 médecins pour 1000 habitants à l'échelle du SCOT

Offrir un habitat accessible et adapté

- ▶ Améliorer le parc existant
- ▶ Redynamiser les centralités
- ▶ Favoriser le renouvellement et la mobilisation des logements vacants et du foncier déjà aménagé

Renforcer l'animation et la vie locale

- ▶ Renforcer l'offre culturelle autour du projet du musée Bertrand, du conservatoire et de l'Embac
- ▶ Développer les équipements et services de proximité
- ▶ Renforcer l'accompagnement des jeunes

Veiller au bien-être de tous

- ▶ Renforcer l'offre de santé
- ▶ Lutter contre l'isolement
- ▶ Développer les actions de prévention et lutte contre la délinquance

Développer les infrastructures et services numériques

- ▶ Améliorer la couverture THD et téléphone
- ▶ Développer les services numériques

1

Terre attractive

Les villes moyennes sont des moteurs de croissance. Elles regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi en France¹. Dans le contexte de crise sanitaire actuel, les économies locales sont mises en lumière : filière agricole et agroalimentaire, circuits courts et emplois sont au cœur des stratégies de résilience. L'économie locale doit être renforcée afin de s'adapter aux chocs exogènes, qu'ils soient sanitaires ou financiers. En se développant, elle est à même de rayonner à l'échelle régionale afin d'engager les territoires péri-urbains et ruraux dans son sillage. Châteauroux Métropole répond à ces enjeux : en tant que principal moteur économique du territoire, et en misant sur l'enseignement supérieur, l'agglomération vise à renforcer son attractivité économique et préparer les talents et emplois de demain.



22,8% de moins de 20 ans en 2016²

2 000 étudiants sur l'Eco-campus Balsan

64 515 emplois sur la zone d'emploi de Châteauroux en 2015³

21 zones d'activité sur Châteauroux Métropole

3 priorités stratégiques pour 2026



Développer le vivier de talents sur le territoire

- ▶ Renforcer l'offre de formation et de services sur l'éco campus
- ▶ Développer les dispositifs d'appui aux entreprises



Diversifier et renforcer le tissu économique local

- ▶ Renforcer les filières établies ou en cours de développement notamment aéronautique et hydrogène
- ▶ Diversifier les filières économiques pour plus de résilience



Accueillir de nouvelles entreprises et valoriser le foncier

- ▶ Promouvoir les zones d'activités du territoire
- ▶ Développer les dispositifs d'accueil des entreprises afin de faciliter leur installation et leur pérennisation.

¹ Source : Programme Action Cœur de Ville

² Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

³ ibid

Eléments de diagnostic

Un enjeu d'attractivité pour dynamiser l'évolution démographique de Châteauroux

Le territoire de Châteauroux Métropole rassemble environ 74 000 habitants en 2016. L'évolution démographique connaît une tendance baissière ces dernières années. Entre 2011 et 2016, la population de l'agglomération a diminué de 1,4%⁴ par an et la population connaît une stabilisation à la baisse. De nouveaux arrivants compensent partiellement le solde démographique puisque, sur le territoire de l'agglomération, 31,8% des ménages sont installés depuis moins de 5 ans⁵. Sur la Ville de Châteauroux en particulier, la provenance des nouveaux arrivants en 2015 révèle l'arrivée de 520 personnes qui résidaient l'année précédente sur le bassin de vie environnant et 220 sur le bassin de vie de Paris⁶.

Malgré cette tendance de baisse de la population, les habitants de Châteauroux Métropole sont jeunes avec 22,8% de moins de 20 ans en 2016, dont certains étudiants qui choisissent de poursuivre leurs études à Châteauroux. La part de jeunes de moins de 20 ans est plus élevée à Châteauroux Métropole qu'au sein du Département de l'Indre (20,6%) mais reste inférieure à la moyenne nationale (24,3% en 2016).

Un vivier de talents se développe sur le territoire, en lien avec l'offre de formation et alimente le bassin d'emploi

L'agglomération offre près d'une quarantaine de formations supérieures à l'IUT, au Centre d'études supérieures, à la CCI et à l'Ecole d'ingénierie CESI. Sur le pôle universitaire, on dénombre plus de 500 étudiants inscrits dans des formations en droit, économie-gestion, histoire et LEA. Sur l'Eco-campus de Balsan, 11 établissements sont présents et près de 2 000 étudiants autour d'une offre de formation post-bac.

Le bassin d'emploi offre près de 64 000 postes à des actifs du territoire en 2015. L'agglomération connaît également un taux de création d'établissement de 9,6% la même année⁷. Le Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole est le principal bassin d'emplois de l'Indre. L'indicateur de concentration d'emploi est de 125,1, ce qui signifie qu'il y a plus d'emplois que d'actifs sur le territoire⁸. Ces emplois attirent donc les actifs des bassins de vie limitrophes. Le tissu économique est principalement porté par les sphères productives (environ 12 000 emplois en 2017⁹) et présente (environ 11 000 emplois en 2017¹⁰). Le tertiaire ne représente que 11% des postes salariés privés.

Les niveaux de formation s'élèvent sur le territoire, avec 21,2% de niveaux Bac+2 en 2015 et plus sur l'agglomération (+12,2 % par rapport à 2010)¹¹.

L'offre de formation est polarisée sur l'Eco-campus Châteauroux qui regroupe 11 établissements et propose 40 diplômes, de BAC+2 à BAC+5. Le campus regroupe notamment deux lycées, une école d'ingénieur généraliste (HEI), une école d'ingénieur intelligence du bâtiment, une formation de système d'information, un IFSI, un master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation). Le campus a été labellisé « campus connecté » en juillet 2020 afin d'offrir des études à distance. L'offre est destinée à la fois aux étudiants en sortie de baccalauréat et aux actifs qui souhaitent reprendre leurs études. Cette proposition inclue également la possibilité de venir suivre les enseignements dans les locaux de la Cité du numérique.

Les formations post bac courtes sont une force du territoire, avec une offre développée. L'IUT de l'Indre en particulier propose des formations autour d'une variété de disciplines : gestion, droit, management

⁴ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019, actualisation au 22/02/2021

⁵ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁶ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁷ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁸ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2019

⁹ SDDE, 2019

¹⁰ ibid

¹¹ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

des organisations, commerce, logistique, informatique, réseaux, etc. Le centre d'études supérieures de Châteauroux offre également des formations en droit, économie, gestion et en langues et sciences humaines. D'autres secteurs industriels sont également présents sur le territoire comme l'électronique, les dispositifs médicaux ou encore le matériel électrique et l'industrie automobile.

INSERER PHOTOS ETUDIANTS / CAMPUS

Le territoire est porté par les activités industrielles et dispose de réserves foncières pour accueillir de nouveaux projets

Les principaux secteurs industriels sont la métallurgie, la chimie et les matériaux, la mécanique et l'agro-alimentaire. Ils représentent 83% de l'emploi salarié privé¹². Il s'agit principalement d'activités de sous-traitance du tissu industriel, en lien avec les filières de frêt, logistique et aéronautique. Les secteurs commerciaux et de services à la personne sont également développés, notamment autour du commerce de produits manufacturés et de la grande distribution.

L'offre territoriale est composée de 21 zones d'activités économiques, dont 7 présentant des disponibilités foncières. La réserve foncière représente 235 ha en 2019. A long terme, en incluant les projets d'extension (PLUi), l'offre foncière totale atteindra 403 hectares. Sur la période 2001-2019, 5 transactions par an sont observées en moyenne¹³, dont une majorité pour les secteurs commercial et industriel.

¹² ibid
¹³ Ibid

INSERER CARTE / INFOGRAPHIE / PHOTO ZONES D'ACTIVITES

Priorités stratégiques et projets 2020-2026

Renforcer l'éco campus Châteauroux, moteur de compétences et de formations

Le développement de l'enseignement supérieur est un axe travaillé depuis plusieurs années par les élus afin de fixer les talents. **En renforçant l'offre de formation et d'équipements sur ses sites de formation, Châteauroux Métropole peut attirer les jeunes étudiants** du territoire et de la Région.

Sur le site de l'Ecocampus de Châteauroux, plusieurs projets ont été menés pour rénover les bâtiments et accueillir de nouvelles formations. Les bâtiments situés à l'Ouest du bâtiment de l'Horloge ont été rénovés depuis 2010 et accueillent l'école d'ingénieurs HEI, le CESI, la CCI Campus Centre et le FabLab. La cité du Numérique, dans la dynamique du HUB36 offre également un programme opérationnel d'animations destiné à accompagner les entreprises dans leur développement. Elle comprend :

- Le Village by CA sur 1450m², qui outille et anime un réseau de startups ;
- Un TechLab (150m²) géré par la CCI qui poursuit le développement de synergies entre créateurs, startup et entreprises en accompagnant des projets concrets ;
- Un auditorium de 400 places qui permet d'accueillir les événements business, scientifiques ou culturels.
- Un campus connecté qui offre une formation à distance dans le cadre de la labellisation obtenue en juillet 2020

L'offre de formation sera enrichie au cours des prochaines années. L'Ecole de commerce ISTECH va s'installer sur le campus, tandis que l'implantation de l'Institut de formation en Soins Infirmiers - Institut de formation des Aides-Soignants (IFSI-IFAS) est prévue à horizon 2024. A terme, cela permettra de structurer un pôle santé. La création d'une passerelle mineure santé (économie-santé) en lien avec l'Université d'Orléans sera effective à la rentrée 2021 afin de permettre aux étudiants de présenter le concours de fin de première année à la faculté de médecine.

L'offre de services, de restauration et de loisirs s'étoffe également sur le campus avec la gratuité des transports en commun, l'ouverture du centre aquatique balsan'éo ainsi que le développement des cafés, restaurants et bars.

Suite à leurs études, **l'insertion professionnelle des jeunes est également un enjeu clé** pour le territoire. Les soutenir dans les recrutements locaux sera un objectif ainsi que celui d'accompagner plus globalement les entreprises dans leurs problématiques RH. Pour cela, la plateforme « boulevard des talents », lancée en 2019, permet de soutenir les chefs d'entreprises dans des initiatives liées à l'emploi comme le partage de salariés ou encore d'avoir accès aux nombreuses prestations offertes par la collectivité. Cette plate-forme devra s'enrichir d'un outil de type « job boarder » afin de faire matcher l'offre et la demande en matière d'emploi à l'échelle du territoire¹⁴et en complémentarité avec les acteurs locaux. Par ailleurs, un événement mettant en exergue les métiers en tension sur le territoire sera

¹⁴ Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020

organisé chaque année afin de mettre en évidence les compétences locales et les besoins des entreprises.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Implantation IFSI-IFAS à horizon 2024
- ▶ Structuration d'un pôle santé sur l'Eco-campus autour de la clinique, de pôles de consultation et de radiologie
- ▶ Renforcer l'offre de formation sur la géographie, l'eau et les métiers de l'industrie
- ▶ Accompagner l'installation sur le campus de l'INSPE et d'un learning center
- ▶ Améliorer l'accès au logement et à la restauration pour les étudiants
- ▶ Renforcer le rôle des associations d'étudiants
- ▶ Développement de la plateforme « boulevard des talents » en ajoutant une plateforme de type « job boarder »
- ▶ Mise en place d'un évènement biennuel « emploi / formation »
- ▶ Recrutement à temps complet d'un coordinateur tuteur pour gérer le programme campus connecté

Développer les filières économiques sur le territoire

Les filières fortes du territoire doivent encore être renforcées afin de générer davantage de retombées économiques en termes d'emploi et de création de richesses.

L'accompagnement de l'essor des **activités aéroportuaires et aéronautiques** est un premier axe de développement économique. Malgré la chute d'activité qui touche le secteur du fait de la crise sanitaire, les infrastructures et ressources sont présentes pour développer la filière sur le territoire. L'aéroport de Châteauroux-Déols est doté d'une piste de 3 500m de long et peut accueillir tous les avions existants. Il offre de nombreux équipements et services : 25 hectares de parking pour avions, transport de fret et RX, entrepôts frigorifiques de 500m², activités de maintenance aéronautique et vols passagers (1 100m² de salles d'arrivée et départ). Un nouveau hangar de 8 400m², en mesure d'accueillir un A380 a été développé et sera loué par Vallair pour y reconverter des avions A321 de passagers en avions de fret ainsi que pour réaliser des opérations de maintenance. Une nouvelle tour de contrôle de 42 mètres de haut a également été mise en service.

L'aérodrome de Châteauroux-Villers situé sur la commune de St-Maur, propose un parc de trois avions, qui servent à la formation de nouveaux pilotes et à la réalisation de vols pour les pilotes confirmés. Cet équipement est une force pour le territoire et peut contribuer à son rayonnement au niveau régional et national.

Le développement des entreprises de **confection et maroquinerie** déjà présentes sur le territoire est également une piste de développement. L'installation d'un centre de formation de la maroquinerie sur le territoire va notamment permettre de créer de l'emploi et des activités.

La filière agroalimentaire présente un potentiel avéré pour le territoire. L'industrie agroalimentaire est bien implantée avec 52 entreprises et près de 2000 salariés dans l'Indre. A cela s'ajoute une vingtaine d'entreprises et près de 1 150 emplois dans les secteurs connexes : packaging, logistique, agro équipementiers, etc.¹⁵. Ces activités ont connu un essor important du fait de la crise sanitaire sur lequel l'agglomération peut capitaliser dans les prochaines années.

Parmi les filières d'avenir, **le territoire s'est engagé en faveur de l'hydrogène** en procédant à l'acquisition d'une flotte de bus H2 (projet Hyber). La construction d'un dépôt de bus est en cours, pour une livraison en fin d'année 2021, tandis que 6 nouveaux bus seront réceptionnés à mi-année 2022. Le territoire doit dorénavant étudier les différentes pistes de développement qui peuvent découler du projet

¹⁵ Note CCI, la filière agroalimentaire dans l'Indre, Septembre 2019.

(R&D, maintenance, production de composants, production d'hydrogène, déploiement d'autres véhicules).

Le territoire reste également en **veille active des projets d'implantations** d'entreprises et développement de filières associées afin de diversifier son tissu économique : automobile, silver économie, etc. En complément au soutien des filières économiques, l'accompagnement des entreprises du territoire reste une priorité pour Châteauroux Métropole avec une organisation des services en mode « guichet unique » afin d'être en ressources de proximité et soutien aux grands comptes industriels et filières existantes¹⁶. Il est également prévu de mettre en place un village d'artisans ainsi que des ateliers-relais pour renforcer le dynamisme économique du territoire.

Afin de renforcer les dynamiques d'innovation, deux pistes d'actions sont prévues. Il s'agit d'abord d'engager un diagnostic du **potentiel d'économie circulaire** à l'échelle du territoire et des ZAE et d'accompagner la mise en œuvre des actions qui en découleront. Ensuite, des **lieux dédiés à l'innovation** pour les entreprises pourront être développés, en complémentarité avec les espaces déjà présents sur le territoire. Enfin, le village by CA est également mobilisé sur les enjeux d'innovation liés à l'hydrogène et contribue aux réponses des appels à projet afin de capitaliser sur cette opportunité.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Accompagner le développement de la filière hydrogène sur le territoire
- ▶ Créer un village d'artisans ainsi que des ateliers-relais
- ▶ Engager un diagnostic du potentiel d'économie circulaire sur le territoire
- ▶ Développer les lieux dédiés à l'innovation pour les entreprises
- ▶ Investir sur l'aérodrome Châteauroux-Villers pour y développer les activités liées à la voltige et à l'aviation électrique

Accueillir de nouvelles entreprises sur les zones d'activités et valoriser le foncier disponible

Afin d'accueillir les projets d'implantation liés au développement de ces filières, l'agglomération veillera à mettre en avant ses zones d'activités parmi lesquelles l'Arc Est, constitué des zones de la Malterie (commune de Montierchaume), de la Martinerie (commune de Diors) et du parc d'Ozans (commune d'Etrechet). La signalétique sera améliorée sur l'ensemble des zones. Le renforcement de l'animation et l'accessibilité de ces zones sera également étudié. Le Parc d'activités d'Ozans offre près de 500 hectares dont 300 rendus cessibles. L'espace a été conçu et aménagé dans le respect des normes Haute Qualité Environnementale (HQE) et présente une intégration paysagère de qualité. Labellisé site « clé en main » par l'Etat, l'étude d'un projet d'implantation d'entreprise peut être réalisée en 6 mois. **L'enjeu est désormais de positionner Ozans comme un véritable produit différenciant** avec un travail pour préciser ses cibles, offres et argumentaires associés¹⁷.

Par ailleurs, la **réhabilitation des friches permet de développer de nouveaux lieux d'accueil** des entreprises. Le projet Cérabati sur Châteauroux, par exemple, permettra de développer de nouvelles activités : dépôt de bus, station hydrogène, hangar logistique, ateliers relais, avec un foncier réservé à une implantation privée.

Le territoire dispose également de foncier disponible et pourrait accueillir des sites dédiés à la logistique en privilégiant des projets à valeur ajoutée (transformation, insertion dans les filières industrielles régionales, secteur de niche...). Il offre tout à la fois l'espace nécessaire et la connexion aux réseaux routiers et autoroutiers à échelle régionale et nationale.

Enfin, Châteauroux travaille également à **renforcer son attractivité** grâce à une offre d'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux salariés sur le territoire : en proposant une aide pour trouver un logement, un médecin, en accompagnant le conjoint à la recherche d'emploi, etc. Parallèlement, des

¹⁶ Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020

¹⁷ Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020

opérations de communication sur les atouts du territoire, à l'image de la campagne menée en 2020 (Paris je te quitte), seront de nouveau organisées en partenariat avec l'agence d'attractivité de l'Indre.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Promouvoir les zones d'activités du territoire sur des projets logistiques et industriels
- ▶ Renouveler la signalétique des zones d'activités
- ▶ Renforcer l'animation et l'accessibilité des zones d'activités
- ▶ Positionner Ozans en tant que produit de grands projets, d'envergure nationale
- ▶ Réhabiliter la friche Cérabati (dépôt de bus, station hydrogène, hangar logistique, ateliers relais, foncier dédié aux entreprises)
- ▶ Rénover la zone de la Martinerie pour la rendre attractive
- ▶ Relocaliser la pépinière d'entreprise à la Banque de France
- ▶ Développer les opérations de communication à destination de futurs habitants et salariés
- ▶ Intensifier notre présence sur les réseaux sociaux et sur des opérations de marketing territorial en lien avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre

Développer une offre commerciale en centre-ville qui rayonne sur le territoire

Châteauroux Métropole offre près de 600 commerces¹⁸ à ses usagers. Plus de 7 commerces sur 10 sont implantés sur la ville-centre, avec toutefois des cellules commerciales qui restent vacantes sur le cœur de ville et le territoire de l'agglomération. Autour de la zone d'influence de l'agglomération, une dizaine d'autres polarités attirent les ménages grâce à leur localisation et la diversité de leur offre. Toutefois, le taux de vacance commerciale est estimé par Procos à 12,8% en 2016 et traduit une attractivité qui doit être renforcée¹⁹.

Le maillage commercial répond aux besoins du territoire de l'agglomération. **Le maintien des pôles commerciaux de proximité sera une priorité**, afin de garantir une offre à proximité des lieux d'habitation. L'enjeu est également de renforcer raisonnablement l'offre commerciale et lutter contre la vacance. A ce titre, une aide aux commerces a été développée sur Châteauroux. Elle peut couvrir jusqu'à 75% du loyer (plafond à 300euros / mois et 400euros pour l'hypercentre) à condition que le commerçant s'installe dans un commerce vacant depuis au moins un an.

L'installation de nouveaux commerces cible **en particulier le cœur de ville et doit permettre de développer une véritable stratégie de destination**. Le rôle moteur du centre-ville de Châteauroux doit être affirmé, avec une offre diversifiée, accessible et compatible avec des circuits piétons / vélos, pour une bonne complémentarité avec l'offre de la périphérie. La rénovation de voirie en cœur de ville a permis de renforcer son attractivité, et sera poursuivie afin que chacun puisse bénéficier d'un centre-ville harmonieux. Pour renforcer l'offre commerciale, un poste de conseiller du numérique a été ouvert aux cotés du Manager du commerce, soutenu par l'Etat, Châteauroux Métropole et la CCI, afin de mener un travail de terrain et développer les initiatives numériques des commerçants du territoire communautaire.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Soutenir les pôles commerciaux de proximité sur l'agglomération
- ▶ Maintenir l'aide au bail pour lutter contre la vacance commerciale
- ▶ Favoriser l'arrivée de locomotives commerciales
- ▶ Rénover la voirie et embellir le Cœur de Ville
- ▶ Réaliser une nouvelle opération « cœur d'agglomération ».

¹⁸ SCOT, 2015

¹⁹ Convention Cœur de Ville Châteauroux Métropole, 2018

Accompagner les dynamiques touristiques vers un rayonnement régional et national de l'offre de l'agglomération

Le territoire présente de nombreux atouts sur lesquels appuyer son offre touristique : des aménités naturelles nombreuses et variées, un patrimoine historique riche, une offre de loisirs et culturelle en développement (réseaux cyclables, centre aquatique, etc.). A l'échelle départementale, le nombre de nuitées a progressé de 3,7% en 2019, par rapport à 2018²⁰. **Avec environ 300 000 nuitées pour 150 établissements d'accueil en 2019²¹, le secteur touristique est source d'activités et de dynamisme pour le territoire.** Le tourisme évènementiel, autour des activités de tir sportif français par exemple, de même que le tourisme d'affaires sont également porteurs. L'objectif est d'organiser au moins un grand évènement national ou international par an.

Afin de renforcer ce rayonnement touristique, un dispositif de soutien à la montée en gamme des hôtels sera proposé dès 2022, à l'échelle de l'agglomération. L'offre touristique sera renforcée par la constitution d'un parcours culturel sur les personnages féminins illustres du département et par un inventaire du patrimoine culinaire de l'Indre qui pourra être articulé à ce parcours. D'après une enquête client réalisée à l'échelle régionale, 75% des touristes visitant l'Indre s'y rendent pour découvrir ses monuments et châteaux. Ensuite sont cités les visites de parcs et jardins (50%), de musées (41%) et les balade à pied ou randonnée (40%)²². Les patrimoines historiques et naturels sont donc des valeurs sûres que le territoire gagnera à mettre en avant.

Des actions de communication et valorisation du territoire seront mises en oeuvre. Le développement de services et outils numériques contribue au rayonnement de l'offre touristique. L'offre de logement temporaire gagnerait également à être renforcée, notamment via les processus de labellisations et certifications de gîtes et chambres d'hôtes. Enfin, le développement des mobilités douces et du cyclotourisme (l'Indre à vélo, la Loire à Vélo, etc.) peut devenir un atout de taille et fera l'objet d'une attention particulière. Le projet de passerelle piéton et cyclable qui sera développé au pont de Déols est un exemple de ce type de développement.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Promouvoir l'offre touristique du territoire en lien avec Berry Province
- ▶ Soutenir une montée en gamme du parc hôtelier avec la mise en place d'une aide de la collectivité à la rénovation des chambres
- ▶ Développer des outils et services numériques touristiques
- ▶ Développer les mobilités douces et notamment du cyclotourisme
- ▶ Développer les offres évènementielles via un évènement annuel phare pour l'attractivité du territoire



²⁰ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020

²¹ Données internes, fréquentation des établissements par semestre, Châteauroux Métropole, 2019

²² Enquête clientèle 2014, portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020

Terre attractive : Synthèse des projets 2021-2026

Renforcer l'éco campus Châteauroux

- ▶ Implantation IFSI-IFAS à horizon 2024
- ▶ Structuration d'un pôle santé sur l'Eco-campus autour de la clinique, de pôles de consultation et de radiologie
- ▶ Renforcer l'offre de formation sur la géographie, l'eau et les métiers de l'industrie
- ▶ Accompagner l'installation sur le campus de l'INSPE et d'un learning center
- ▶ Améliorer l'accès au logement et à la restauration pour les étudiants
- ▶ Renforcer le rôle des associations d'étudiants
- ▶ Développement de la plateforme « boulevard des talents » en ajoutant une plateforme de type « job boarder »
- ▶ Mise en place d'un évènement biennuel « emploi / formation »
- ▶ Recrutement à temps complet d'un coordinateur tuteur pour gérer le programme campus connecté

Développer les filières économiques du territoire

- ▶ Accompagner le développement de la filière hydrogène sur le territoire
- ▶ Créer un village d'artisans ainsi que des ateliers-relais
- ▶ Engager un diagnostic du potentiel d'économie circulaire sur le territoire
- ▶ Développer les lieux dédiés à l'innovation pour les entreprises
- ▶ Investir sur l'aérodrome Châteauroux-Villers pour y développer les activités liées à la voltige et à l'aviation électrique

Accueillir de nouvelles entreprises

- ▶ Promouvoir les zones d'activités du territoire sur des projets logistiques et industriels
- ▶ Renouveler la signalétique des zones d'activités
- ▶ Renforcer l'animation et l'accessibilité des zones d'activités
- ▶ Positionner Ozans en tant que produit de grands projets, d'envergure nationale
- ▶ Réhabiliter la friche Cérabati (dépôt de bus, station hydrogène, hangar logistique, ateliers relais, foncier dédié aux entreprises)
- ▶ Rénover la zone de la Martinière pour la rendre attractive
- ▶ Relocaliser la pépinière d'entreprise à la Banque de France
- ▶ Développer les opérations de communication à destination de futurs habitants et salariés
- ▶ Intensifier notre présence sur les réseaux sociaux et sur des opérations de marketing territorial en lien avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre

Développer l'offre commerciale

- ▶ Soutenir les pôles commerciaux de proximité sur l'agglomération
- ▶ Maintenir l'aide au bail pour lutter contre la vacance commerciale
- ▶ Favoriser l'arrivée de locomotives commerciales
- ▶ Rénover la voirie et embellir le Cœur de Ville
- ▶ Réaliser une nouvelle opération « cœur d'agglomération »

Accompagner les dynamiques touristiques

- ▶ Promouvoir l'offre touristique du territoire en lien avec Berry Province
- ▶ Soutenir une montée en gamme du parc hôtelier avec la mise en place d'une aide de la collectivité à la rénovation des chambres
- ▶ Développer des outils et services numériques touristiques
- ▶ Développer les mobilités douces et notamment du cyclotourisme
- ▶ Développer les offres événementielles via un évènement annuel phare pour l'attractivité du territoire

2

Gestion durable des ressources, décarbonation de l'économie, mobilités douces... les territoires sont en train de transformer un système de contraintes en un argument d'attractivité et de dynamisme. Le défi environnemental est multiple pour l'agglomération : il concerne à la fois les zones agricoles et naturelles, et les zones urbanisées. En conséquence, les objectifs sont diversifiés : préserver le patrimoine naturel, limiter l'urbanisation, développer les pistes cyclables et transports en commun, réduire les consommations énergétiques... Les problématiques environnementales et énergétiques sont intégrées progressivement pour enrichir la qualité de vie et identifier des filières d'avenir.

Terre résiliente



75% des personnes résidant en Région Centre Val de Loire **utilisent leur voiture** pour aller travailler²³

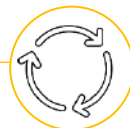
70% du territoire du Pays Castelroussin est occupé par **des terres agricoles**, VS 7% d'espaces urbanisés²⁴

3 priorités stratégiques pour 2026



Développer des mobilités responsables

- ▶ Poursuivre le développement des mobilités douces et en particulier pistes cyclables
- ▶ Favoriser l'autopartage



Etablir une stratégie bas carbone

- ▶ Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics
- ▶ Favoriser l'essor des énergies renouvelables



Soigner notre alimentation

- ▶ Développer l'agriculture durable
- ▶ Favoriser les circuits courts

²³ Attractivité, territoires et bien-être, CESER Centre-Val de Loire, octobre 2020

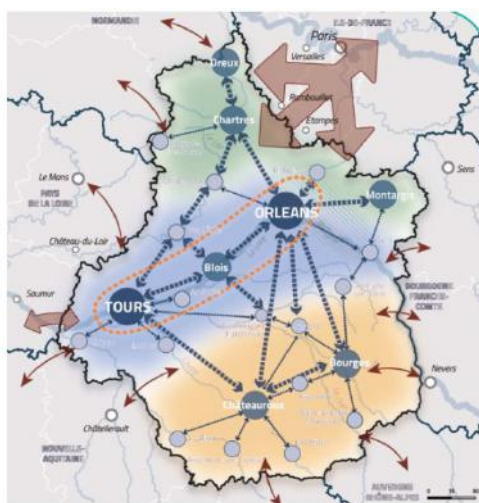
²⁴ SCOT Pays Castelroussin – rapport de présentation Volet 3, 2018

Éléments de diagnostic

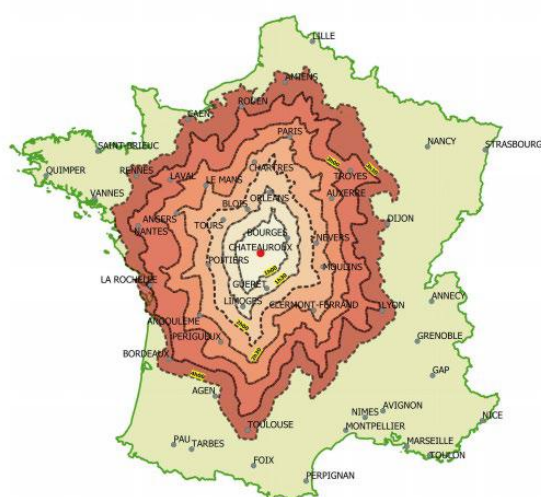
Un territoire connecté au niveau routier et ferroviaire, qui reste toutefois isolé à l'échelle régionale

Le territoire de Châteauroux est situé au cœur du nœud routier de l'Indre. L'agglomération est au centre du Département de l'Indre, ce qui permet aux grands axes majeurs d'y coïncider : autoroute A20 (Châteauroux, Vierzon, Brive-la-Gaillarde, route nationale N151 (Châteauroux, Bourges, Auxerre) route départementale D943 (Tours, Châteauroux, Montluçon, Riom). En termes de réseau ferré, l'axe Nord/Sud et la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) transportent les voyageurs. Elle permet aux castelroussins de rejoindre Orléans en 1h30 et Paris en 2h00. La ligne présente un enjeu de modernisation des rames ainsi que des équipements.

En renforçant le pôle gare, l'agglomération a amélioré l'intermodalité et l'accès à la gare. Les aménagements extérieurs du parvis de la gare, de même que les liaisons entre la gare routière, la gare ferroviaire et le pôle de bus urbains ont été retravaillés au profit des modes de déplacements doux.



Source : Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020



À partir de Châteauroux, en voiture, il est possible d'accéder (ou inversement) aux deux tiers de la France métropolitaine en une demi-journée (4 h).

Carte isochrone de l'Indre pour le temps de trajet en voiture

Source : IGN – réalisation DDT 36 - 2020

Les circulations douces connaissent un essor en centre-ville, tandis que la gratuité des transports en commun accroît leur fréquentation

L'offre de transports en commun, étendue et gratuite depuis fin 2001, est un point fort du territoire. La gratuité des transports a été mise en place afin de redynamiser le centre-ville et d'améliorer la mobilité pour tous, sans augmentation d'impôts locaux des particuliers grâce à la taxe du « versement transport » financée par les entreprises. Grâce à cette mesure, le cap des 5 millions de voyages annuels a été franchi en 2017 et le nombre de voyages / an / habitant a augmenté de 20% entre 2015 et 2019²⁵. Les bus gratuits facilitent les trajets domicile / travail et renforcent le dynamisme du cœur de l'agglomération tout en permettant de fluidifier la circulation et de préserver la qualité de l'air. Ils visent également à rendre l'offre de transports en commun accessible à tous, quelle que soit les niveaux de revenus.

Les pistes cyclables ont également fait l'objet d'un développement important ces cinq dernières années. Toutefois, l'utilisation du vélo comme mode de transport journalier est encore peu répandue sur le territoire.

Dans l'ensemble, les ménages utilisent principalement leur voiture personnelle. En 2017, 81,8% des actifs se déplacent en voiture pour aller travailler et seulement 2,7% utilisent un moyen de transport en commun²⁶.

INSERER CARTE / INFOGRAPHIE / PHOTO
TRANSPORTS EN COMMUN OU PISTES CYCLABLES

Des exploitations agricoles de grandes tailles, qui côtoient les zones urbanisées

Le profil agricole de Châteauroux est caractérisé par des exploitations de grandes tailles. A l'échelle départementale, l'Indre s'inscrit dans une tendance globale observée au niveau régional et national : les exploitations agricoles sont moins nombreuses (-23% entre 2000 et 2010) mais de plus en plus grandes (+10% de grandes exploitations entre 2000 et 2010)²⁷. Ces exploitations sont principalement céréalières (blé tendre, orge et colza), notamment dans la Brenne et la Champagne Berrichonne ainsi que dédiée à l'élevage. Le département contribue à 14% du potentiel de production agricole régional²⁸. L'identité agricole du territoire est donc forte avec près de 70% du territoire du Pays Castelroussin occupé par ces surfaces agricoles. Les exploitations côtoient directement les zones urbanisées, tandis que le maraichage et l'horticulture sont peu développés.

²⁵ Résultats des transports publics gratuits, Chateauroux Métropole, Avril 2021

²⁶ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020

²⁷ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP - 2020

²⁸ ibid

Ces activités agricoles font face à un enjeu de succession puisque dans l'Indre, seulement 34% des exploitants de plus de 50 ans connaissent leur successeur (contre 38% au niveau régional)²⁹. De plus l'âge moyen des chefs d'exploitation augmente : il est de 51 ans en 2010, contre 48 ans en 2000³⁰.

Des atouts en termes de biodiversité et cadre de vie

L'agglomération offre une biodiversité fournie et propose une diversité de paysages, à la frontière de la campagne berrichonne, des Gâtines de l'Indre, du Boischaut méridional et de la Brenne. La protection de milieux sensibles permet de les préserver avec 3 sites Natura 2000 à l'échelle du Pays Castelloussin (Zone spéciale de conservation et zone de protection spéciale de la Grand Brenne ; Zone spéciale de conservation de la Vallée de l'Indre) tandis que la commune de Luant est concernée par les réglementations PNR. Parmi les autres sites d'intérêt, actuellement protégés et valorisés : la Forêt domaniale de Châteauroux, l'éco parc des Chenevières de Déols, etc. Ces sites présentent un intérêt tant académique pour le développement d'activités de recherche, que récréatif pour faire bénéficier les citoyens et visiteurs de ces aménités naturelles.

Priorités stratégiques et projets 2020-2026

Accompagner et favoriser l'essor des mobilités douces et de l'autopartage

Afin d'accompagner et favoriser **l'essor du vélo**, l'agglomération œuvrera à la continuité du réseau cyclable. Un réseau homogène et continu garantit en effet la bonne sécurité des usagers et conforte l'attractivité touristique, notamment en articulant davantage le réseau de l'agglomération avec le circuit « Indre à Vélo » et améliorant le balisage. **Le développement des mobilités douces** sur le campus Balsan sera également étudié.

Des mesures de sensibilisation seront étudiées pour renforcer l'utilisation des pistes cyclables pour les déplacements domicile/travail concentrés sur Châteauroux et sa proche périphérie.

Développer les aires de covoiturage sur l'agglomération pourra également permettre de développer l'autopartage. Alors que les castelloussins plébiscitent déjà cette solution de mobilité, il convient d'accompagner le mouvement par des infrastructures dédiées.

Des actions de communication et études des besoins usagers pourront également être réalisées afin de promouvoir l'offre de transports en commun et d'inciter les habitants à l'adapter comme mode de transport journalier.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Renforcer la continuité des circuits cyclables à l'échelle de l'agglomération en application du schéma directeur communautaire
- ▶ Etudier des pistes de développement des circuits touristiques à vélo afin de renforcer le rayonnement du cyclo tourisme (positionnement du territoire sur le circuit, services et équipements à développer, animation, etc.)
- ▶ Créer une passerelle pour relier le centre-ville de Châteauroux et les quartiers Politique de la ville
- ▶ Renforcer les circuits piétons dans le Cœur d'Agglo.
- ▶ Réaliser des aires de covoiturage sur le territoire de l'agglomération (St Maur, Déols, Diors ...)

²⁹ ibid

³⁰ ibid

Favoriser la rénovation énergétique et optimiser les consommations énergétiques

Les actions de rénovation thermique des bâtiments publics ont permis une baisse de 20% de la consommation de chauffage et 20% de l'électricité entre 2015 et 2020³¹. Ces actions de rénovation seront poursuivies. Ces travaux concernent notamment les écoles Michelet avec des travaux d'amélioration énergétique et de confort programmés.

De plus, l'éclairage public est passé à 40% de LED sur la commune de Châteauroux. L'objectif est de poursuivre les efforts sur le territoire communautaire d'ici à 2026.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Poursuivre l'éco-rénovation des bâtiments publics pour tendre vers l'autoconsommation
- ▶ Mener les travaux d'amélioration énergétique et de confort des écoles Michelet
- ▶ Poursuivre l'installation l'éclairage public LED d'ici à 2026

Développer les énergies renouvelables

Entre 2011 et 2019, la production EnR du territoire de Châteauroux Métropole a augmenté de plus de 50% passant de 96GWh à 145GWh. Cette augmentation s'explique notamment par l'implantation de la centrale Méthavert à Saint Maur. La majorité de cette production repose sur le bois (biomasse) qui représente 78% du total produit grâce au réseau de chaleur de la cité de Beaulieu, au lycée agricole Naturapolis, à l'hôpital de Saint Maur ainsi qu'à la chaufferie alimentant les bâtiments publics au Poinçonnet.

Des projets sont identifiés pour renforcer cette capacité de production :

- 2 projets de méthanisation à Jeu-les-Bois (biométhanisation) et à l'usine des Sablons du SYTOM au Poinçonnet ;
- 1 projet de géothermie au centre aquatique Balsané à Châteauroux qui pourrait couvrir 80% des besoins du site ;
- 9 projets de panneaux photovoltaïques qui représenteraient 280 GWh soit le double de la consommation bois énergie actuelle.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Viser une transition de la flotte de bus de l'Agglomération aux énergies propres : gaz hydrogène et hybrides
- ▶ Plus globalement engager une transition énergétique des flottes de matériels roulants communautaires vers des énergies propres (électrique, hybride, hydrogène)
- ▶ Développer les projets d'EnR en méthanisation, géothermie et solaire PV
- ▶ Développer la filière CSR (Combustible Solide de Récupération)

Développer une agriculture durable et soigner son alimentation

L'enjeu est de maintenir la pérennité des exploitations agricoles, tout en développant l'agriculture biologique et les filières courtes qui permettent d'approvisionner directement le territoire en ressources locales.

³¹ Programme Gil Avérous, 2020

Le territoire présente un bon potentiel pour le développement de l'agriculture durable. En termes d'agriculture biologique, on observe une hausse de 18% des surfaces certifiées bio dans l'Indre, soit au total 11 000 hectares qui représentent 3,5% de la SAU³². Ce sont 25 nouvelles fermes bio qui se sont installés en 2018, pour atteindre un total de 191 fermes. L'Indre est également leader régional en effectifs d'élevage bio grâce aux élevages bovins et ovins³³.

La distribution de produits bio et locaux est une priorité pour le territoire. Parmi les initiatives de circuits courts à l'échelle du département figurent la ferme des âges au Blanc, le réseau « bienvenue à la ferme » de la Chambre d'agriculture pour de la vente directe, ainsi que l'association « Cagette et fourchette » également créée par la Chambre d'agriculture³⁴. L'alimentation dans les cantines fait l'objet d'une attention particulière : l'objectif est d'atteindre 50% de produits labellisés en janvier 2022. L'association de producteurs locaux cagettes et fourchettes est mobilisée dans ce cadre.

Des actions de médiation et communication pourront être menées sur les activités agricoles et les produits locaux du territoire.

En amont, le développement d'une filière agricole en lien avec un cursus d'ingénieur ou en formation technique, pourrait être pertinent pour inciter les jeunes étudiants à développer leurs exploitations par la suite.

Le soin apporté à l'alimentation passe également par la préservation et l'amélioration des ressources en eau. Des actions préventives et curatives, si nécessaires, seront menées en ce sens. Les réseaux d'eaux sont quant à eux performants mais nécessitent un renouvellement avec des investissements dédiés.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Développer des actions de promotion et communication sur l'agriculture et les produits locaux
- ▶ Etudier le développement /renforcement de cursus et formations agricoles
- ▶ Encourager des actions en faveur de la qualité des eaux souterraines
- ▶ Accentuer l'effort de renouvellement des réseaux d'AEP pour améliorer son rendement
- ▶ Mettre en place un PPI en matière d'infrastructures de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales urbaines
- ▶ Etudier les besoins et évolutions en matière de restauration scolaire et coûts associés pour une alimentation durable et locale
- ▶ Favoriser l'implantation de maraîchages dans l'agglomération, pour une fourniture locale des cantines publiques

³² ibid

³³ ibid

³⁴ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP - 2020

INSERER CARTE / INFOGRAPHIE ALIMENTATION / AGRICULTURE

Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

Le Parc Naturel Régional de la Brenne présente des milieux aquatiques en faune sauvage et naturelle riches. Ils attirent aujourd'hui les chercheurs et les activités académiques. Ces passerelles entre monde de la recherche et patrimoine naturel seront renforcées afin de valoriser l'observation de la biodiversité sur le territoire.

La ville connaît également un mouvement de végétalisation. Après l'obtention du label 3 fleurs en 2019, l'enjeu est de poursuivre les actions de végétalisation : toits d'abribus, installation de nichoirs à oiseaux à travers la Ville, création d'une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF entre la Forge-de-l'Isle et La Châtre.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Développer les activités de recherche en lien avec les milieux aquatiques et naturels du territoire avec Indre Nature
- ▶ Renforcer les actions écologiques sur l'agglomération : végétalisation de toitures, nichoirs à oiseaux, cours d'école, mini forêts, etc.
- ▶ Créer une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF entre la Forge-de-l'Isle (commune du Poinçonnet) et La Châtre
- ▶ Créer une zone d'observation « libellule » en sortie de station d'épuration communautaire
- ▶ Re-naturalisation de la Croix Blanche pour la préservation de la zone de captage d'eau potable de l'agglomération.

INSERER CARTE / PHOTO PARC

Terre résiliente : Synthèse des projets 2021-2026

Favoriser l'essor des mobilités douces

- ▶ Renforcer la continuité des circuits cyclables à l'échelle de l'agglomération en application du schéma directeur communautaire
- ▶ Etudier des pistes de développement des circuits touristiques afin de renforcer le rayonnement du cyclo tourisme (positionnement du territoire sur le circuit, services et équipements à développer, animation, etc.)
- ▶ Créer une passerelle pour relier le centre-ville de Châteauroux et les quartiers Politique de la Ville
- ▶ Renforcer les circuits piétonniers dans le Cœur d'Agglo
- ▶ Réaliser des aires de covoiturage sur le territoire de l'agglomération

Réduire les consommations énergétiques

- ▶ Poursuivre l'éco-rénovation des bâtiments publics pour tendre vers l'autoconsommation
- ▶ Mener les travaux d'amélioration énergétique et de confort des écoles des quartiers prioritaires de Châteauroux
- ▶ Etendre l'éclairage public LED d'ici 2026

Développer les énergies renouvelables

- ▶ Viser une transition de la flotte de bus de l'Agglomération aux énergies propres : gaz hydrogène et hybrides
- ▶ Engager globalement une transition énergétique des flottes de matériels roulants communautaires.
- ▶ Développer les projets d'EnR en méthanisation, géothermie et solaire PV
- ▶ Développer la filière CSR

Soigner son alimentation

- ▶ Développer des actions de promotion et communication sur l'agriculture et les produits locaux
- ▶ Etudier le développement /renforcement de cursus et formations agricoles
- ▶ Encourager des actions en faveur de la qualité des eaux souterraines
- ▶ Accentuer l'effort de renouvellement des réseaux d'AEP pour améliorer son rendement
- ▶ Mettre en place un PPI en matière d'infrastructures de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales urbaines
- ▶ Etudier les besoins et évolutions en matière de restauration scolaire et coûts associés pour une alimentation durable et locale
- ▶ Favoriser l'implantation de maraîchages dans l'agglomération, pour une fourniture locale des cantines publiques

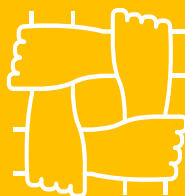
Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

- ▶ Développer les activités de recherche en lien avec les milieux aquatiques et naturels du territoire avec Indre Nature
- ▶ Renforcer les actions écologiques sur l'agglomération : végétalisation de toitures, nichoirs à oiseaux, cours d'école, mini forêts, etc.
- ▶ Créer une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF entre la Forge-de-l'Isle (commune du Poinçonnet) et La Châtre
- ▶ Créer une zone d'observation « libellule » en sortie de station d'épuration communautaire
- ▶ Re-naturalisation de la Croix Blanche pour la préservation de la zone de captage d'eau potable de l'agglomération.

3

Les territoires sont des lieux vivants, qui offrent des espaces publics sportifs et culturels ainsi que des infrastructures de soin et d'accueil des populations. Ils animent la vie en collectivité et doivent adapter leurs offres et services aux publics qu'ils accueillent ou souhaitent accueillir. Au sein de l'agglomération, les défis sont de taille : face au vieillissement de la population et aux risques d'isolement, toutes tranches d'âges confondues, le territoire agit. Les leviers activés sont divers : offre de logement diversifiée et abordable, vie culturelle et loisirs, actions de solidarité, etc.

Terre accueillante



39,2% des ménages sont composés de personnes vivant seules en **2015**³⁵

+9,6% de 60 ans et plus à Châteauroux Métropole entre 2010 et **2015**³⁶

1,9 médecins pour 1000 habitants à l'échelle du SCOT

9 584 logements sociaux à Châteauroux Métropole en **2017**³⁷

3 priorités stratégiques pour 2026



Offrir un habitat accessible et adapté

- ▶ Améliorer le parc existant
- ▶ Redynamiser les centralités
- ▶ Favoriser le renouvellement et la mobilisation des logements vacants et du foncier déjà aménagé



Renforcer l'animation et la vie locale

- ▶ Renforcer l'offre culturelle
- ▶ Développer l'accompagnement des jeunes
- ▶ Améliorer les infrastructures et services numériques



Veiller au bien-être de tous

- ▶ Renforcer l'offre de santé
- ▶ Lutter contre l'isolement
- ▶ Développer les actions de prévention et lutte contre la délinquance

³⁵ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

Eléments de diagnostic

Les familles et enfants sont présents sur le territoire, tandis que le risque d'isolement s'accroît

L'agglomération de Châteauroux regroupe 34 247 ménages en 2015, dont 30,9% de familles avec enfants³⁸. Le territoire offre 16,9 places en établissement d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2015, soit un niveau similaire à la moyenne nationale qui est de 17,6% en France.

Parmi les ménages de l'agglomération, 39,2% vivent seules en 2015³⁹, contre 36% à l'échelle nationale. Les risques d'isolement représentent un défi et une préoccupation majeure du territoire. Cet enjeu est renforcé par la tendance de vieillissement de la population. Les seniors de plus de 60 ans représentent 28,6% de la population de l'agglomération de Châteauroux en 2016⁴⁰, soit une part inférieure à la moyenne de l'Indre (33,7%) mais supérieure à la moyenne nationale (24,9%). Le vieillissement de la population est une tendance structurante avec une augmentation de 9,6% des 60 ans et plus à Châteauroux Métropole entre 2010 et 2015⁴¹. Au-delà de ces données statistiques, l'isolement est une problématique singulière et peut revêtir plusieurs formes. Il peut s'agir d'un isolement résidentiel (personnes seules dans leur logement mais en couple), conjugal (personnes sans conjoint mais ne vivant pas seules dans leur logement, par exemple familles monoparentales) ou social (faiblesse des contacts sociaux à l'extérieur du ménage).

L'offre de logement est abordable et le parc locatif social suffisant, mais un besoin de diversification de l'habitat émerge

Entre 2010 et 2015, le parc de logement de la Métropole a augmenté de 0,5% soit 1 050 logements supplémentaires⁴². Sur la ville-centre de Châteauroux, durant la même période, ce sont plus de 45% de logements collectifs qui ont été amorcés. Le prix de l'immobilier et du foncier est comparable à celui des agglomérations proches de Bourges et de Vierzon, mais plus abordable qu'à Limoges, Poitiers ou Tours.

Le territoire présente une offre riche en matière d'habitat social. A Châteauroux, on dénombre plus de 30% de logement social.

Au total, en 2015, plus de la moitié des logements sont des appartements⁴³. Les logements sont dans l'ensemble assez anciens : à l'échelle départementale 55,5% du parc de résidences principales sont antérieures à 1971 (46,7% pour la Région Centre-Val de Loire et 45,6% pour la France)⁴⁴. L'enjeu est donc de diversifier le parc en proposant des appartements et maisons individuelles adaptées à la structure des ménages, ainsi que de rénover le bâti ancien.

L'offre d'équipements et la vie culturelle ont été renforcées

La ville de Châteauroux polarise environ 50% des équipements et services du Pays Castelroussin⁴⁵. Son offre rayonne sur l'agglomération avec par exemple les équipements phares réalisés récemment : centre aquatique Balsan'éo ; skate park ; etc. Concernant les équipements sportifs en particulier, on en dénombre environ 500 sur le territoire métropolitain, soit un taux par habitant supérieur aux moyennes régionales et nationales⁴⁶. En termes de vie culturelle, le territoire de Châteauroux offre 7 théâtres, salles de spectacles, de cinémas et de concert. Les structures d'accès à lecture sont également présentes sur l'ensemble du territoire, allant de grands équipements comme la médiathèque Equinoxe, jusqu'aux bibliothèques de quartier.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

⁴³ L'habitat dans le département de l'Indre, DDT, 2019

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019 (Base Permanente des Equipements, 2013)

⁴⁶ Ibid.

INSERER INFOGRAPHIE / PHOTO EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

L'augmentation des praticiens de santé améliore progressivement l'offre de santé, mais la densité médicale reste faible

L'agglomération compte 337 praticiens de santé en 2016 dont 75% se situent sur la commune de Châteauroux, qui capitalise sur un effet de polarisation des services et équipements⁴⁷. Ce nombre croît de 5,6% par rapport à 2011⁴⁸. Le réseau de pharmacies constitue également un maillage territorial resserré avec 36 pharmacies dont 20 à Châteauroux⁴⁹.

Toutefois, la densité médicale n'est pas suffisante : 1,9 médecins pour 1000 habitants sont décomptés à l'échelle du SCOT, contre 3,1 en moyenne en France⁵⁰.

La prise en charge des personnes âgées en particulier est un défi. Sur le territoire du SCOT, 15 établissements d'hébergement pour personnes âgées sont dénombrés⁵¹. Il s'agit majoritairement d'EHPAD mais également de logements foyers ou résidences d'hébergement temporaire. La maison d'accueil rurale pour les personnes âgées (MARPA) d'Ardenne permet en particulier d'héberger les personnes âgées autonomes ou en perte légère d'autonomie et complète l'offre institutionnelle. La tendance au vieillissement de la population de l'agglomération alimente la croissance des besoins en infrastructures et services dédiés, avec un enjeu de diversification des propositions, pour accompagner les situations et parcours de chacun.

Priorités stratégiques et projets 2020-2026

Offrir à chacun un habitat accessible et adapté

Le programme local d'habitat (PLH) 2021-2026 est structuré autour de 4 orientations majeures :

⁴⁷ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Scot Pays Castelroussin Val de l'Indre – Volet 2, 2018

⁵¹ Ibid.

- Redynamiser les centralités : Châteauroux – Le Poinçonnet – St Maur – Ardentes - Déols
- Améliorer le parc existant par le biais d'aides incitatives
- Cibler la production neuve pour répondre aux besoins
- Permettre les parcours résidentiels en variant les produits

Pour les 6 prochaines années, près de 80% du budget habitat sera dédié à l'accompagnement des ménages, des propriétaires et des investisseurs dans l'amélioration de leur logement. Afin d'encourager la remise en marché des logements vacants situés dans les centralités, Châteauroux Métropole octroie une prime et une aide aux travaux pour les ménages qui souhaitent acquérir et améliorer un logement vacant. Deux opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont également programmées pour accompagner les projets des acteurs du territoire. Le programme de renouvellement St Jean-St Jacques présente un volet logement majeur pour l'avenir du territoire :

- 822 logements locatifs sociaux feront l'objet d'une démolition soutenue par l'ANRU
- 330 logements locatifs sociaux seront reconstitués (NPRU) dont 130 au cœur du quartier, ainsi que des maisons et ensembles individuels sur Mondon et sur le site de la Rochette notamment.
- 543 logements locatifs sociaux seront réhabilités avec un cofinancement de l'ANRU
- 40 logements en accession sociale seront construits.

La construction neuve sera limitée afin de favoriser le renouvellement, par la remobilisation des logements vacants et du foncier déjà aménagé. A l'échelle du Pays Castelroussin, le SCOT quantifie les besoins en logement à 395 nouveaux logements par an sur 20 ans. L'enjeu de ces constructions neuves sera de diversifier la typologie des nouveaux logements en limitant la part de logement individuel à 60% en pôle urbain majeur et 75% pour les pôles secondaires. Pour les villages, la part de logement individuel peut toutefois atteindre 90% des logements. Des appels à projets thématiques ouverts à tous les opérateurs sont déployés afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire : logements adaptés aux personnes âgées, habitat participatif, etc.

En termes de logement social, l'enjeu est d'améliorer et diversifier le patrimoine existant. L'équilibre de peuplement dans le cadre des attributions de logements sociaux sera renforcé en assurant une veille au sein des instances décisionnaires.

L'accueil de nouveaux arrivants qui s'installe dans le parc social sera développé afin de renforcer l'action sociale.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'agglomération
- ▶ Mettre en place une prime jusqu'à 10 000 € pour l'acquisition d'un bien vacant dégradé
- ▶ Lancer l'appel à projet thématiques pour encourager le développement de programmes de logement attractifs
- ▶ Réaliser un programme de renouvellement sur les quartiers politique de la ville
- ▶ Mener des actions de communication avec l'agence départementale d'attractivité basée sur le cout de l'immobilier (peu cher) sur le territoire.
- ▶ Résorber le bidonville de la Croix Blanche en créant des habitants adaptés sur l'agglomération.

INSERER INFOGRAPHIE / PHOTO LOGEMENT / HABITAT SOCIAL

Faire de Châteauroux Métropole un lieu culturel vivant

Le centre historique de Châteauroux présente une forte identité patrimoniale avec l'église Saint-Martial, l'ancien couvent des Cordeliers, le musée Bertrand, la place Sainte-Hélène et le Château Raoul. En lien avec la cité-mère, le musée et site historique de l'abbaye Notre-Dame de Déols permet de découvrir l'histoire du territoire.

Au-delà des sites historiques, de nombreux équipements culturels développent une offre et programmation dynamique : le réseau de bibliothèques, la scène nationale l'Equinoxe, le cinéma d'art et d'essai l'Apollo, la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) Belle-Isle et la salle MACH 36. Le pôle culturel Equinoxe a ouvert ses portes en 1944 et propose une programmation théâtrale riche avec une politique active en faveur des publics, en particulier du public scolaire avec des ateliers théâtre du primaire à l'université une formation des enseignants et du service éducatif. Labellisé scène nationale depuis 2000, le site offre une salle de spectacle de 1 200 places, un auditorium de 200 places ainsi qu'un centre d'exposition, une médiathèque et un centre de production scénique. La programmation de la scène nationale Equinoxe et du cinéma Apollo est confiée à une association, l'AGEC, et s'appuie sur un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Parmi les chantiers à venir pour 2020-2026, le projet du musée Bertrand est prioritaire. Il vise à redonner sens au musée en repensant le projet in situ, hors les murs et numérique. Le musée doit faire l'objet d'une rénovation afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de conservation des œuvres. Le parcours d'exposition sera également revu pour être rendu plus lisible et attractif. Hors-les-murs, l'enjeu est de mener des actions culturelles ciblées dans d'autres structures culturelles ou dans les écoles afin de faire connaître le patrimoine et les collections. L'aspect numérique vise à développer un site internet pour le musée ainsi qu'un centre de ressource et de valoriser, à terme, les fonds et bases de données disponibles auprès des chercheurs et du grand public. Le renforcement de l'attractivité du musée pourra ainsi dynamiser le cœur de ville et contribuer à l'essor touristique du territoire. L'ouverture d'un centre d'histoire et de la mémoire de la résistance et de la déportation est par ailleurs en projet à l'espace Mendès France.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Mener une réflexion autour de la rénovation du Musée Bertrand avec un échéancier des interventions par ordre de priorité
- ▶ Ouvrir un centre d'histoire et de la mémoire de la résistance et de la déportation à l'espace Mendès France
- ▶ Soutenir la coopération culturelle sur l'agglomération et créer des synergies entre les équipements existants sur l'agglomération (Equinoxe, Apollo, Asphodèle, Mach36, etc).

Accompagner la jeunesse et les aînés

Les équipements et services de proximité seront renforcés sur le territoire communautaire ces prochaines années.

En termes d'accompagnement social des jeunes, un premier projet consiste à mettre en place une coordination des acteurs éducatifs et de l'action sociale travaillant auprès des enfants et des jeunes. Le dispositif, intitulé « Châteauroux Cité éducative » permettra de mobiliser plus efficacement les services et prestations du territoire. La mise en place d'un annuaire formalisé pour ces acteurs leur permettra d'avoir une meilleure visibilité des actions et projets jeunesse. Les centres socio-culturels sont également au cœur des actions pour la jeunesse. Des référents seront désignés en leur sein, afin d'orienter les jeunes et de les accompagner. Un soutien sera également apporté à la Mission locale qui œuvre à l'insertion de la jeunesse.

Concernant le public étudiant en particulier, des projets d'épicerie sociale solidaire seront développés : renforcement de l'épicerie DOMIFASOL, création d'une épicerie sociale au FJT, etc.

Pour les publics précaires, quelle que soit la tranche d'âge, les critères et plafonds d'attribution des aides du FSL et des prises en charge ASE seront repensés collégialement. Les tarifications des services publics pourront également être adaptées (cantine, médiathèque) tout en préservant la gratuité des transports.

Pour les seniors, les informations sur les aides disponibles (aide à la dépendance, structures d'accueil, médecins à domicile, etc.) ainsi que sur le rôle du CLIC départemental et de la Maison des séniors seront renforcées. Un soutien institutionnel sera également apporté aux réseaux solidaires de bénévoles qui luttent contre l'isolement des personnes âgées.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Relocaliser le foyer de jeunes travailleurs
- ▶ Aménager une nouvelle mission locale dans l'ancien centre de tri
- ▶ Développer le soutien institutionnel aux réseaux solidaires de bénévoles qui luttent contre l'isolement des personnes âgées
- ▶ Développer la coordination des acteurs éducatifs et de l'action sociale pour renforcer l'impact de leur mobilisation sur le territoire

Développer l'offre de santé

Cet objectif est primordial pour l'attractivité de notre territoire. Un Comité Santé a été créé afin de travailler sur des thématiques santé dans un souci de l'amélioration de la démo médicale et de la pratique de la médecine. Un diagnostic territorial de santé permettra de guider les actions adéquates. Une aide à l'installation des professionnels de santé (prise en charge de 60% du loyer, soutien à l'acquisition de matériels) sur le territoire de l'agglomération vient compléter l'offre du département pour inciter les professionnels à choisir notre territoire.

De nombreux partenariats se mettent en place entre Châteauroux Métropole et la CPTS, l'UC-IRSA pour le développement des centres de vaccinations sur le territoire et pour le développement de projets locaux qui lutteront contre la désertification médicale (SAS/OSAT). D'autres méthodes comme la télémédecine pourraient permettre de renforcer l'offre de santé ainsi que l'arrivée d'une clinique privée sur le site Balsan de Châteauroux.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Soutenir l'installation de professionnels de santé

- ▶ Accueillir une clinique privée sur le site Balsan
- ▶ Accompagner l'installation de l'IFSI et IFSAS sur le campus Balsan
- ▶ Développer les aides à domicile sur Châteauroux Métropole

Accélérer la transition numérique

La couverture haut-débit et très haut-débit sera significativement améliorée dans le cadre de la démarche de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Afin de développer le raccordement à la fibre optique, 12 communes du territoire constituent une « zone d'appel à manifestation d'intention d'investissement » sous maîtrise d'ouvrage privée. Le développement du télétravail et des cours en distanciel implique en effet de renforcer ces réseaux. L'implantation des opérateurs mobiles (recherche de terrain ou point haut) pour développer la 4G est également favorisée.

De plus, la mise à disposition gratuite d'accès à Internet en wifi sur des places publiques de la ville est en cours de déploiement afin de répondre aux attentes des habitants. Ce projet sera un catalyseur de nouveaux services et usages numériques sur le territoire.

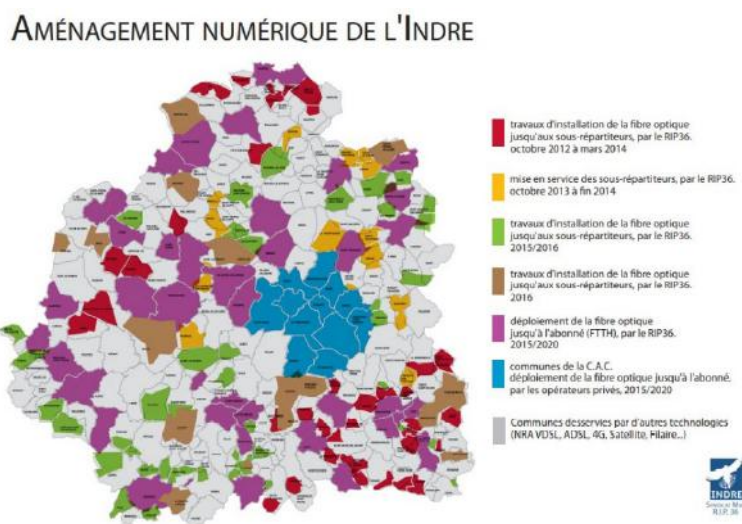
L'open data est également un sujet d'avenir pour Châteauroux. L'avancement de l'ouverture des données du territoire se fait progressivement. Dès 2019, une plateforme web de publication et diffusion des données en open data a été mise en place. En 2020, plus de 50 jeux de données sont accessibles dont des cartographies, des listes relatives aux actes civils, etc. La plateforme a vocation à être enrichie afin d'encourager les innovations et la participation citoyenne.

La digitalisation permet d'améliorer le service aux usagers. Une application d'information et de remontée de problèmes usagers sera développée. D'autres chantiers en cours faciliteront le quotidien des usagers comme le développement du paiement en ligne pour les médiathèques et parkings, la dématérialisation des inscriptions scolaires ou encore celle des actes d'urbanisme.

La transition numérique implique enfin d'accompagner les usages et usagers, en développant les services en ligne et la médiation pour tous les publics. Sur le site Balsan, le projet de Cité du Numérique permet d'accompagner les startups et entreprises dans leur transition numérique. Le projet inclut le village by CA, un techlab et un auditorium. Les permanences numériques sur le territoire pourront également être renforcées. En complément, sur le site du campus Balsan, un réseau de bibliothèques connectées est envisagé pour centraliser et mutualiser les bibliothèques des établissements supérieurs et favoriser la transition numérique de l'éducation.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Améliorer la couverture très haut-débit et téléphonie du territoire
- ▶ Développer la mise à disposition gratuite d'accès à Internet en wifi sur les places publiques
- ▶ Développer la plateforme web open data du territoire
- ▶ Développer une application d'information et de remontée des problèmes usagers
- ▶ Développer le paiement en ligne des médiathèques et parking
- ▶ Accélérer les chantiers de digitalisation comme la dématérialisation des inscriptions scolaires et actes d'urbanisme
- ▶ Accompagner la transition numérique via des activités de médiation et notamment dans le cadre de la Cité du Numérique



Source : portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE – UCP - 2020

Assurer la sécurité de tous

Actuellement, 3 communes de l'agglomération Châteauroux Métropole sont dotées de policiers municipaux. La vidéoprotection est également un moyen de répondre aux préoccupations des citoyens. La Ville de Châteauroux a d'ores et déjà mis en place un centre de supervision urbaine (CSU), qui gère 307 caméras, dont 23 relevant de l'agglomération. Il est prévu d'intégrer au CSU des caméras relevant actuellement de systèmes « indépendants » (stade Gaston Petit, MACH 36, bâtiments du CCAS de Châteauroux, déchetteries de l'agglomération, etc.) pour un total de 83 caméras supplémentaires. D'autres sites communautaires comme la cité du numérique ou Balsan'éo sont ou seront également équipés, avec 45 nouvelles caméras. Ce sont ainsi 435 caméras qui seront à terme exploitées au CSU.

Face à l'intérêt des communes de l'agglomération, l'opportunité de développer un CSU à l'échelle intercommunale sera étudiée. Cette étude permettra de définir le nombre de caméra à implanter ou raccorder au CSU sur les communes et de dimensionner les travaux nécessaires. À la suite de cette étude, un schéma directeur de vidéoprotection sera réalisé, dans le but d'instaurer un CSU en 2022.

Sur les enjeux de sécurité, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sera relancé (assemblée plénière, conseil restreint, groupes de travail). Parmi les axes de travail envisagés :

- Suivi et analyse de la délinquance sur l'ensemble du territoire communautaire
- Intégration d'une thématique citoyenne aux enjeux de sécurité : parcours citoyen, marches exploratoires, travaux d'intérêt général, rencontres départementales de la sécurité, etc.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Définir les besoins en termes de développement d'une Police pluri communale
- ▶ Etudier les besoins en matière de mise en place / raccordement de systèmes de vidéoprotection sur l'agglomération et estimer un dimensionnement des travaux nécessaires
- ▶ Mettre en place un schéma directeur de vidéoprotection dans le but d'instaurer un CSU
- ▶ Relancer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) afin de suivre et analyse les enjeux de sécurité du territoire
- ▶ Transférer les bureaux et effectifs de la Police et du CSU sur le site de l'ex Banque de France.

Terre accueillante : Synthèse des projets 2021-2026

Développer l'offre de logement

- ▶ Mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'agglomération
- ▶ Mettre en place une prime jusqu'à 10 000 € pour l'acquisition d'un bien vacant dégradé
- ▶ Lancer l'appel à projet thématiques pour encourager le développement de programmes de logement attractifs
- ▶ Réaliser un programme de renouvellement St Jean - St Jacques
- ▶ Réaliser des actions de communication avec l'agence départementale d'attractivité basée sur le coût de l'immobilier (peu cher) sur le territoire.
- ▶ Résorber le bidonville de la Croix Blanche en créant des habitats adaptés sur l'agglomération.

Faire de Châteauroux Métropole un lieu culturel vivant

- ▶ Mener une réflexion autour de la rénovation du Musée Bertrand avec un échéancier des interventions par ordre de priorité
- ▶ Ouvrir un centre d'histoire et de la mémoire de la résistance et de la déportation à l'espace Mendès France
- ▶ Soutenir la coopération culturelle sur l'agglomération et créer des synergies entre les équipements existants sur l'agglomération (Equinoxe, Apollo, Asphodèle, Mach36, etc).

Accompagner la jeunesse et les aînés

- ▶ Relocaliser le foyer de jeunes travailleurs
- ▶ Aménager une nouvelle mission locale dans l'ancien centre de tri
- ▶ Développer le soutien institutionnel aux réseaux solidaires de bénévoles qui luttent contre l'isolement des personnes âgées
- ▶ Développer la coordination des acteurs éducatifs et de l'action sociale pour renforcer l'impact de leur mobilisation sur le territoire

Développer l'offre de santé

- ▶ Soutenir l'installation de professionnels de santé
- ▶ Accueillir une clinique privée sur le site Balsan
- ▶ Accompagner l'installation de l'IFSI et IFSAS sur le campus Balsan
- ▶ Développer les aides à domicile sur Châteauroux Métropole

Accélérer la transition numérique

- ▶ Améliorer la couverture très haut-débit et téléphonie du territoire
- ▶ Développer la mise à disposition gratuite d'accès à Internet en wifi sur les places publiques
- ▶ Développer la plateforme web open data du territoire
- ▶ Développer une application d'information et de remontée des problèmes usagers
- ▶ Développer le paiement en ligne des médiathèques et parking
- ▶ Accélérer les chantiers de digitalisation comme la dématérialisation des inscriptions scolaires et actes d'urbanisme
- ▶ Accompagner la transition numérique via des activités de médiation et notamment dans le cadre de la Cité du Numérique

Assurer la sécurité de tous

- ▶ Définir les besoins en termes de développement d'une Police pluri communale
- ▶ Etudier les besoins en matière de mise en place / raccordement de systèmes de vidéoprotection sur l'agglomération et estimer un dimensionnement des travaux nécessaires
- ▶ Mettre en place un schéma directeur de vidéoprotection dans le but d'instaurer un CSUI
- ▶ Relancer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) afin de suivre et analyser les enjeux de sécurité du territoire
- ▶ Transférer les bureaux et effectifs de la Police et du CSU sur le site de l'ex Banque de France.

Méthodologie

Le projet de territoire a été réalisé par les équipes EY Consulting. Il s'est appuyé sur la réalisation de 15 entretiens avec des élus et représentants du territoire. En complément, un atelier a été organisé avec 40 participants afin de renforcer le diagnostic et l'identification d'actions à horizon 2026.

Les données chiffrées recensées ont été collectées auprès des services de Châteauroux Métropole. Les sources et documents suivants ont été étudiés :

- Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019
- Scot Pays Castelroussin Val de l'Indre, 2018
- Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020
- L'habitat dans le département de l'Indre, DDT, 2019
- Résultats des transports publics gratuits, Châteauroux Métropole, Avril 2021
- Attractivité, territoires et bien-être, CESER Centre-Val de Loire, octobre 2020
- Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020
- Note CCI, la filière agroalimentaire dans l'Indre, Septembre 2019
- Données internes, fréquentation des établissements par semestre, Châteauroux Métropole, 2019
- Enquête clientèle 2014, portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020
- Convention Cœur de Ville Châteauroux Métropole, 2018
- Projet scientifique et culturel du musée Bertrand, 2019
- Schéma directeur des énergies renouvelables, avril 2021
- L'opendata ou « données ouvertes », conférence des maires du 12 juin 2019

12 : Rapport d'Activités et de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux pour l'année 2020

Le rapporteur : M. Gil AVEROUS

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole a élaboré son rapport d'activités pour l'année 2020.

Ce bilan retrace les actions menées ou engagées, dans le cadre des services quotidiens apportés à la population et des projets structurants pour le territoire. Il dessine également les perspectives pour l'année 2022.

Le présent rapport doit faire l'objet d'une communication des Maires auprès de leurs conseils municipaux, en séance publique.

Pour la sixième année consécutive, le rapport d'activités a été réalisé conjointement au rapport de développement durable, permettant d'obtenir un document commun, dans un souci de cohérence et de simplification.

Il concerne l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux. La structuration du rapport distingue clairement les deux entités juridiques pour davantage de lisibilité.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance de ce rapport.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021